



Direction des affaires financières et de l'achat public

Rapport de gestion de l'ordonnateur.

Compte financier - exercice 2024

Conseil d'administration du 14 mars 2025

(En application de l'article 212 du décret GBCP)

Correctif sur le ratio Dizambourg.

Sommaire

1. Note introductive à la présentation du rapport de gestion 2024.....	3
1. 1.Rappel du contexte d'élaboration du budget 2024.	4
1. 2.Les faits marquants de l'exercice 2024.	5
2. Les enjeux de l'exécution budgétaire 2024.....	12
2. 1.Rappels GBCP-terminologie.....	12
2. 2.Le solde budgétaire 2024	13
2. 3.Prévision et réalisation du budget 2024-Solde budgétaire	14
2. 3. 1. Evolution du solde budgétaire 2017-2024.....	16
2. 3. 2. Prévision et réalisation- Recettes budgétaires 2024	21
2. 3. 3. Prévision et exécution- Dépenses 2024 par enveloppe	21
2. 4.Les recettes encaissées RE 2024	24
2. 5.Les dépenses 2024	31
2. 5. 1. Les autorisations d'engagements (AE) de fonctionnement 2024.....	32
2. 5. 2. Plafond des emplois et enveloppe de personnel.....	32
2. 5. 3. Les investissements 2024 :.....	41
2. 6.FOCUS sur les centres de responsabilités budgétaires (CRB)	42
2. 6. 1. Variation 2024-2023 : les autorisations d'engagement	42
2. 6. 2. Variation 2024/2023 des crédits de paiement sur OPPA	43
3. Impact de l'exécution sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire	44
3. 1. 1. Analyse de l'équilibre financier.....	45
3. 1. 2. Situation patrimoniale et soutenabilité financière	47
4. Le suivi des achats et des marchés.....	49
4. 1.Focus sur la nature des achats au sein de l'établissement	49
4. 2.Focus sur les marchés notifiés en 2024	50
4. 2. 1. Répartition par service prescripteur	51
4. 2. 2. Typologie et nature des marchés 2024	51

1. Note introductive à la présentation du rapport de gestion 2024

Le rapport relatif au compte financier contient deux parties. La première rend compte de la gestion de l'établissement et la seconde analyse ses données financières.

Le rapport de gestion établi par l'ordonnateur est distinct de l'annexe du compte financier annuel produite par l'agent comptable. Il rend compte de l'exécution budgétaire au regard de la dernière prévision budgétaire votée, ainsi qu'en budget initial. Il analyse et commente l'équilibre financier qui en résulte (besoin de financement et sa couverture), ainsi que la soutenabilité de l'exécution.

L'agent comptable informe le conseil d'administration de l'état du patrimoine, des stocks, des créances et des dettes. Il présente et explique les différents indicateurs financiers mentionnés ci-dessus. L'analyse des données financières s'effectue notamment à partir du résultat et de la capacité d'autofinancement, mais également en fonction de la composition du fonds de roulement et du niveau de trésorerie. Ces indicateurs permettent d'identifier la marge dont dispose l'établissement pour financer des actions sur fonds propres, ainsi que sa soutenabilité financière dans sa pluri annualité.

Les chiffres contenus dans ce document sont arrondis à l'euro le plus proche. En fonction des niveaux décrits, les montants sont exprimés en euro (€), en milliers d'euros (K€) ou en millions d'euros (M€).

Ce rapport de gestion de l'ordonnateur a pour objectif de présenter aux membres du conseil d'administration (CA) l'exécution du budget de l'année écoulée par rapport au dernier budget rectificatif voté en décembre 2024. Il met en lumière l'équilibre financier résultant et évalue la soutenabilité de l'exécution. Ces éléments seront comparés aux critères de soutenabilité budgétaire rénovés par le nouveau décret financier n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 et l'arrêté du 5 décembre 2024 sur les seuils de soutenabilité budgétaire des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

Nb : tous les tableaux budgétaires détaillés pour vote et pour information ont été mis à disposition du Rectorat et du CA.

Un équilibre financier qui n'est plus assuré et qui confirme le déficit structurel constaté en 2023.

L'exercice 2024 est le huitième en mode GBCP et il se clôture sur un **solde budgétaire négatif de -1,71M€**, (contre -3,89M€ en 2023) et en amélioration par rapport à la prévision d'atterrissage du BR1 de décembre (-2,77 M€). Sur 2024, les encaissements ont été moins élevés que les décaissements. Ce résultat s'explique notamment par un ralentissement de l'exécution de la chaîne de la dépense dans le cadre de la liquidation des factures fournisseurs, et moins d'encaissements rapprochés cette année, notamment sur les opérations pluriannuelles.

L'Université Bordeaux Montaigne présente une situation budgétaire en dégradation contrôlée en 2024, avec un déficit comptable de **2,7 M€**. Le budget principal, hors services à comptabilité distincte (SACD), affiche un déficit de **3,9 M€**, principalement lié à une augmentation des charges salariales (**+2,9 M€**), ainsi que des coûts de fonctionnement dans le cadre de marchés notamment.

Cependant, ce résultat global est partiellement compensé par les excédents des deux SACD : le CFA (**+836,7 K€**) et le SIGDU (**+368,4 K€**). Ce déficit de **3,9 M€** est considéré comme structurel pour l'établissement.

Les ressources propres encaissées (hors Subventions et ANR) ont cependant augmenté en 2024 (**+1,5M€**). Les moyens obtenus par l'université dans le cadre du dialogue de performance 2024 (**316K€**), le maintien du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage, et le projet

SAPS, ont permis de dégager des ressources et de pérenniser certains moyens de développement.

Un travail est en cours pour mieux mobiliser les ressources issues de l'apprentissage (en hausse constante depuis 2018) afin qu'elles contribuent davantage aux dépenses incontournables de l'université.

L'insuffisance d'autofinancement (IAF) est nettement inférieure avec une prévision de **-2,9 M€ au BR 2024**, aboutissant à une IAF de **-356,6 K€ au compte financier 2024**. En 2023, l'UBM avait dégagé une capacité d'autofinancement (CAF) s'élevant à **+3,2 M€**. En revanche, la trésorerie en fin d'année 2024 atteint **20,7 M€**, en hausse de **1,08 M€** par rapport au compte financier 2023 (**19,6 M€**).

La consommation d'emplois globale 2024 est de **1 179,0 ETPT** soit **+31,7 ETPT** par rapport au COFI 2023.

Le résultat de l'année 2024, tout comme celui de 2023, est en partie lié à des causes structurelles. Ainsi l'augmentation des dépenses de masse salariale accélérée par des mesures d'Etat externes non compensées, a fortement contribué à fragiliser la stabilité financière de l'établissement. La politique immobilière dynamique menée depuis l'Opération Campus, poursuivie avec la rénovation du patrimoine, impacte également l'équilibre financier de l'université en générant des coûts indirects significatifs.

1. 1. Rappel du contexte d'élaboration du budget 2024.

Le budget de l'exercice 2024 a été adopté au CA du 15 décembre 2023, à l'issue d'un processus débuté au printemps par la déclinaison des grandes orientations politiques et s'achevant en juillet, puis septembre par les rencontres du dialogue de gestion 2023. Le vote des éléments constitutifs du débat d'orientation budgétaire (DOB 2024) s'est tenu en séance du CA le 28 avril 2023. La construction du budget initial a été opérée autour des axes stratégiques suivants : renforcer la capacité de pilotage de l'établissement et sécuriser sa trajectoire par le déploiement d'une approche pluriannuelle des besoins, poursuivre l'accompagnement RH du personnel pour améliorer l'organisation et les conditions de travail, faciliter la spécialisation de la recherche autour de la stratégie SAPS, et internationaliser l'université avec la CLEFF notamment.

L'année a été marquée par une conjoncture économique difficile, avec une inflation persistante ayant entraîné une hausse des prix sur les marchés de services et de fournitures, ainsi que des mesures salariales partiellement non compensées. Dans ce contexte, le budget a été élaboré et ajusté pour mettre en œuvre les orientations stratégiques de l'université tout en intégrant ces évolutions, notamment salariales.

L'atterrissage budgétaire 2024 s'approche au plus près de l'exécution prévisionnelle affichée dans le budget rectificatif, finalisé début novembre. L'établissement a opéré un seul budget rectificatif (BR) sur 2024, voté le 6 décembre, concomitant au budget initial 2025. Ce budget rectificatif unique a été élaboré dans un contexte de collaboration étroite entre les équipes financières des centres de responsabilité budgétaire (CRB) et la Direction des Affaires Financières et de l'Achat public (DAF), ainsi que l'agence comptable (AC), conformément au nouveau calendrier budgétaire.

Le pôle Achats et le pôle Budget de la DAF ont accompagné régulièrement les composantes dans l'optimisation de leurs crédits pour faire face aux contraintes identifiées. Les actions de reprogrammation des ouvertures de crédits, tant en dépenses qu'en recettes, ont été réalisées en concertation avec l'ensemble des acteurs financiers.

Cependant, des éléments imprévisibles au niveau des moyens humains, notamment au sein de l'agence comptable, mais également au pôle Budget de la DAF ont limité les marges de manœuvre pour améliorer davantage les taux d'exécution par rapport à 2023.

Malgré ces contraintes, les résultats obtenus sont largement satisfaisants et bien au-delà du seuil préconisé de 90 % :

- **Taux d'exécution des autorisations d'engagement (AE) : 97,2 %**
- **Taux d'exécution des crédits de paiement (CP) : 95,4 %**
- **Taux d'exécution des recettes (RE) : 96,3 %**

Ces performances témoignent d'une gestion budgétaire rigoureuse et réactive, en dépit des imprévus rencontrés.

Malgré une réelle volonté d'action, plusieurs facteurs ont freiné la mise en place d'outils et de tableaux de bord permettant un suivi optimisé de la trajectoire budgétaire et financière. Le *turnover* au sein de l'équipe Budget de la DAF (recherche et formation), la prise en charge de l'activité financière des centres de responsabilités budgétaires (CRB) en l'absence de responsables dédiés, ainsi que la mise en œuvre du service centralisé de la recette (SREC) entraînant la perte d'un ETPT, ont considérablement impacté les capacités opérationnelles de l'équipe.

Néanmoins, le partage des indicateurs de suivi d'exécution continue de se structurer progressivement, avec l'ambition de renforcer les outils disponibles pour améliorer la visibilité et la compréhension des évolutions budgétaires à l'échelle de l'établissement.

1. 2. Les faits marquants de l'exercice 2024.

Dans le cadre de la continuité du dispositif du dialogue de performance, qui se substitue au dialogue de gestion (DSG), l'établissement est engagé dans une phase dite de « pré-COMP » (contrat d'objectifs, de moyens et de performance) depuis avril 2023. Dans ce contexte, l'université en 2024 s'est fixé trois objectifs :

1. Poursuivre la modernisation numérique autour du projet de SI décisionnel et de la solution collaborative UBM (225K€ demandés).
2. Agir sur la prévention et la maîtrise des risques professionnels en favorisant un environnement de travail serein et solidaire (191K€ demandés)
3. Doter UBM d'une stratégie partenariale éclairée et outillée (204,7K€ demandés).

Ces objectifs, qui constituent une étape vers le COMP 2025-2027, visent à renforcer la stratégie de l'établissement tant sur le plan opérationnel que sur les contenus scientifiques et pédagogiques. À l'issue des discussions, l'université a obtenu une enveloppe de **316 K€** via la SCSP, soit 51% du montant demandé pour 2024 (620,7 K€) à consacrer aux deux premiers objectifs.

Les projets ont été initiés dès 2023 pour le système d'information décisionnel (SID), avec des recrutements réalisés et le déploiement de la solution collaborative dès septembre 2024.

Afin de renforcer la sécurisation du campus, des travaux ont été engagés pour l'installation de portiques de sécurité. En raison de l'occupation prolongée et récurrente du parking Flora Tristan en 2024 par les gens du voyage (GDV), l'impact financier (CP) de ces travaux sera reporté à 2025, lors de la contractualisation du mandat SRIA au niveau des tranches optionnelles. Les envahissements réguliers de gens du voyage ont été évalués à plus de 250K€ en 2024.

En 2024, l'Université Bordeaux Montaigne a mené des études approfondies, confiées à des cabinets extérieurs, dont celui de l'élaboration d'un **schéma directeur du Développement Durable et des Responsabilités Sociétales et Environnementales (DD&RSE)**. Financé par les crédits du pré-COMP 2023, ce projet vise à doter l'université d'une stratégie ambitieuse pour la période 2025-2028. Le diagnostic complet a permis d'identifier les enjeux et axes d'amélioration, débouchant sur un plan d'actions priorisées adapté aux spécificités de l'UBM,

ainsi qu'un tableau de bord de pilotage. Présenté au Conseil d'administration du 6 décembre 2024, ce schéma marque une étape clé dans la dynamique engagée par l'établissement, incluant un accompagnement vers la labellisation en développement durable et responsabilité sociétale (*étude menée par Wavestone/diffusé aux membres CA du 06/12/2024*). Les premières actions identifiées seront enclenchées début 2025 et concrétisées en fonction des moyens (budget et ressources). Un financement a été demandé à travers le COMP 2025-2028.

Également financé par le pré-COMP 2023, l'Université Bordeaux Montaigne a confié au cabinet Market Knowledge & Insights (MKI) une étude sur les axes de développement de la **Cité des Langues Étrangères, du Français et des Francophonies (CLEFF)**, nouvelle composante créée en septembre 2023. L'étude propose une stratégie pour renforcer les activités de cette composante. Son objectif principal est de développer un marché autour des services linguistiques et interculturels, afin de devenir un pôle de référence dans l'accueil des étudiants étrangers et le rayonnement des compétences en langues. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la **stratégie de développement des ressources propres de l'université**.

L'étude vise à disposer d'un plan d'actions permettant d'accroître la visibilité régionale et internationale de l'établissement, tout en valorisant les compétences en langues et approches interculturelles. Il s'agit également de positionner la CLEFF comme un centre de formation local et régional reconnu, avec des offres élargies pour les étudiants, les enseignants, et le personnel administratif. Il s'agit de proposer des formations continues et diversifiées pour différents publics tout en contribuant au rayonnement de l'université au sein de la région et au-delà. Ce projet s'inscrit dans une dynamique de structuration des ressources internes pour assurer une meilleure attractivité et pérennité des offres proposées.

Sur le volet patrimoine immobilier et logistique, l'année 2024 aura été marquée par :

- Le blocage de l'université au 1er semestre de l'année civile par les étudiants.
- L'élection d'une nouvelle présidence.
- La présence récurrente des GDV et les intrusions et les dégradations en augmentation.
- L'absence d'un energy manager.
- Décalage de plusieurs projets énergétiques et immobiliers.
- La baisse des coûts d'électricité et de gaz, avec l'adhésion au marché DAE de fourniture de gaz dès le 1er janvier 2024 et grâce à des prix de l'énergie en baisse depuis 2023.
- Le vieillissement constaté du parc ascenseurs.
- L'augmentation de 57 % du budget sûreté et de la hausse de 80 % des budgets maintenance, entretien et fournitures ateliers.

Ces événements avaient déjà eu un impact en 2023 sur les coûts d'infrastructure (maintenance et entretien, fluides...). Les dépenses imprévues en sûreté, maintenance curative et réparations, largement impactées par l'actualité de 2024, ont pu être compensées par la baisse des dépenses énergétiques.

Le budget rectificatif (BR) 2024 a permis de déprogrammer massivement des crédits d'investissement prévus au budget initial (BI) afin de reporter certains projets immobiliers importants, dont ceux du CPER 2021-2027 (MSHBx et Pôle archéologie). Cette déprogrammation vise à atteindre une meilleure visibilité sur la soutenabilité budgétaire des prochaines années.

En parallèle, la mise en œuvre d'un certain nombre de projets entrant dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI), voté le 12 janvier 2024, a dû être reprogrammés sur l'année 2025 et suivantes car l'année 2024 a été marquée à la DPIL par un manque de moyens RH, des difficultés de recrutement sur des postes spécialisés, ainsi que des absences prolongées qui ont contraint le démarrage des projets. Le report de ces projets actés en comité de pilotage immobilier (COPIMMO) a eu un impact budgétaire significatif en termes de déprogrammation au BR-2024. En raison des indicateurs financiers observés lors de la préparation du budget initial 2025, en particulier concernant le niveau du fonds de roulement (FDR), il a été décidé de reporter leur reprogrammation sur les années ultérieures.

Pour les plus significatifs :

- Mise en accessibilité des ascenseurs (OPE-2020-0033 - Report 2026)
- Déploiement accès Aquipass (OPE-20165-0004 - Report en 2026)
- Déploiement signalétique (OPE-2017-0039 - Report en 2025 et 2026)
- Remplacement des centrales de traitement de l'air (CTA) des amphis Cirot et Renouard (OPE-2018-0056 - Report des travaux en 2026). Le mandat a cependant été contractualisé avec la SRIA (engagement AE en 2024).
- Rénovation des amphis Papy et Lefèvre (OPE-2018-0060 - Report 2026).
- Réfection de l'étanchéité de toiture des bâtiments du SIGDU (OPE-2018-0057 - Report en 2025 uniquement sur les CP). Les travaux ont été engagés sur 2024.
- Réfection de l'étanchéité de toiture du bâtiment IUT1 (OPE-2018-0062 - Report en 2026 pour la phase d'études et travaux sur 2027).
- Démolition et reconstruction des petits hangars du SIGDU (OPE-2018-0061 - Report en 2025)
- Réhabilitation du bâtiment J : Locaux DSIN et stockage en sous-sols (OPE-2023-0023 Date non définie).
- Sécurisation des salles serveurs J011 (OPE-2023-0024- Date non définie).

Concernant l'activité du service inter-établissements de gestion du domaine universitaire (SIGDU), la programmation d'investissement a été volontairement ambitieuse afin de répondre aux enjeux d'entretien du patrimoine et de gestion de la ressource en eau. Les principaux chantiers menés sur l'année sont :

- Modernisation ascenseur du château d'eau.
- Travaux de maçonnerie relatifs aux travaux d'étanchéité du château d'eau.
- Mise aux normes des fosses compteur et équipement télérelève.
- Les travaux de rénovation de réseaux d'assainissement Aubrac avec une maîtrise d'œuvre.
- La réalisation du forage P4 (oligocène) d'alimentation en eau potable du campus qui s'est avéré infructueux in fine.
- Sécurisation du forage P1.
- Travaux Maine de Biran avec la reprise de l'enrobé et des bordures hors d'usage.

L'essentiel des projets lancés déjà en 2023 se sont achevés sur 2024, bien que certains calendriers aient été décalés (blocage de l'UBM, difficulté de recrutement, vacance de postes...).

L'étude sur l'évolution de l'organisation du SIGDU, lancée en 2023, est toujours en cours et se poursuivra en 2025. Elle s'inscrit dans une réflexion plus large incluant la mise en place d'un réseau de chaleur urbain et la création d'un groupement d'intérêt public (GIP).

Sur le volet informatique et numérique,

L'année 2024 a été marquée par la réalisation du projet de **Solution globale collaborative**, intégré à l'opération INFRANUM dans le cadre du CPER - Dialogue de performance. Ce projet, non réalisé en 2023, a inclus les équipements suivants :

- 6 serveurs de déploiement FULL FLASH LENOVO ;
- 4 serveurs physiques de stockage Ocean Stor Huawei 9546 ;

- Services ZEXTRAS pour les mails et agendas ;
- Partage de fichiers et édition collaborative avec NEXTCLOUD GMBH ;
- Licence supplémentaire VEEAM pour le nouveau cluster de nœuds LENOVO.

Ce projet s'inscrit dans la convention avec le CRNA qui court jusqu'au 31/12/2026. Une avance de 300 000 € a été versée à l'université en 2024, et le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses finalisé en 2025.

Dès 2025, ce projet entraînera des charges de licences annuelles, remplaçant partiellement la cotisation du bureau virtuel de Contact Office. Des projets de modernisation et sécurisation des infrastructures ont aussi été finalisés.

En parallèle, **les équipements de la CLEFF**, reportés partiellement de 2023 ont été acquis en 2024, incluant :

- Équipements informatiques pour deux laboratoires de langues ;
- Chariot de classe mobile de 20 PC portables ;
- Équipements audiovisuels et de captation pour les laboratoires de langues ;
- Équipements pour la salle de pratiques artistiques.

Les coûts de maintenance VMWARE ont fortement augmenté avec le passage des licences perpétuelles à un modèle d'abonnement. Malgré des négociations mondiales limitant l'impact en 2024, les tarifs quintupleront dès 2025.

Le renouvellement du matériel informatique pour le personnel et les salles de cours a été mené à bien, avec le remplacement de deux imprimantes Aquipass et l'acquisition d'un scanner de livres pour le SCD. Le projet de laboratoires de langues à Agen, prévu depuis quatre ans, a été reporté à 2026 en raison de retards dans la convention avec l'université de Bordeaux et d'une demande d'avenant à la Région.

Enfin, certaines dépenses prévues pour 2024 n'ont pu être réalisées et ont été reportées en 2025, notamment :

- Étude SI des relations internationales (RI) ;
- Parapheur électronique ;
- Remplacement du logiciel anti-intrusion ;
- Mise en conformité pour l'accessibilité numérique ;
- Étude préalable du SI Pégase.

Sur le volet formation :

Le nombre d'inscriptions premières (hors DEFLE et auditeurs libres) est resté stable. À la fin de l'année universitaire 2023-2024, une légère baisse de -0,003 % a été observée au 15 janvier 2025 (source : ODE LMD). La répartition entre étudiants boursiers et non boursiers est demeurée quasi inchangée sur les deux années, avec une proportion de boursiers oscillant entre 38 % et 40 %. L'augmentation du montant total des droits d'inscription nationaux enregistrée dans le compte financier 2024, par rapport à 2023, résulte de la hausse des droits pour l'année 2024-2025 : 175 € contre 170 € en licence, 250 € contre 243 € en master, et 391 € contre 380 € en doctorat et HDR.

	2022-23		2023-24 (au 15/01/2024)		2023-24 (fin d'année)		2024-25 (au 15/01/2025)	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Boursiers	6420	39%	6398	40%	6378	40%	6032	38%
Non boursiers	9905	61%	9608	60%	9776	60%	9925	62%
Nb d'étudiants	16325	100%	16006	100%	16154	100%	15957	100%
					148		-49	
					0,92%		-0,003	

	2022-23		2023-24 (au 15/01/2024)		2023-24 (fin d'année)		2024-25 (au 15/01/2025)	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Formation initiale	15304	93,7%	14851	92,8%	14981	92,8%	14747	92,4%
Adultes en reprise d'études	38	0,2%	21	0,1%	22	0,1%	12	0,1%
Apprentis	321	2,0%	442	2,8%	446	2,8%	395	2,5%
Formation continue	658	4,0%	683	4,3%	696	4,3%	801	5,0%
Contrat de professionnalisation	4	0,0%	9	0,1%	9	0,1%	2	0,0%
Nb d'étudiants	16325	100%	16006	100%	16154	100%	15957	100%

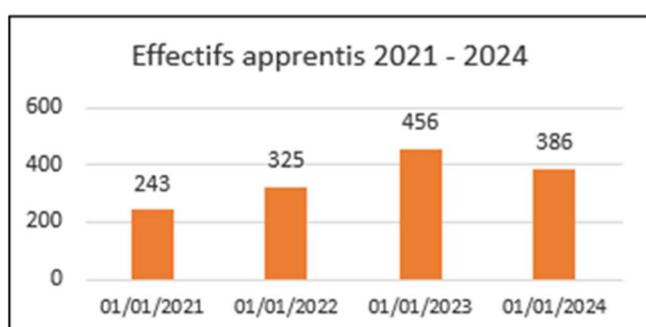
Source : Apogée, extraction au dernier jour de l'année universitaire et au 15/01/2025 pour l'année 2024-25 - Observatoire des Étudiants
Périmètre : Nombre d'inscriptions premières, hors DEFLE et auditeurs libres

... focus sur l'apprentissage :

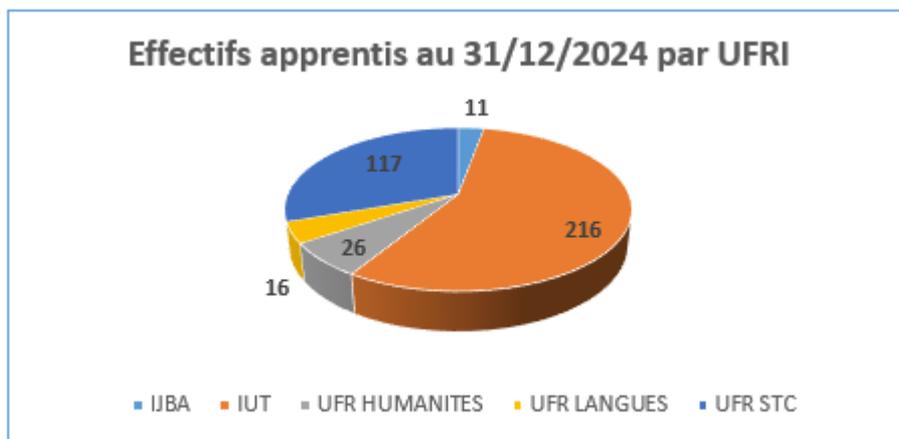
Deux nouvelles formations ont été lancées en apprentissage à la rentrée 2024 : Master 2 design et Master 1 Etudes basques.

Après cinq années de hausse continue, les effectifs apprentis ont diminué passant de 386 en 2024 contre 457 en 2023, soit une baisse de 16%. Plusieurs facteurs expliquent cette baisse :

- **Financements conditionnés** : En 2024, le CNFPT a limité ses aides aux formations préparant à des métiers en tension, impactant les formations collaborant avec des collectivités.
- **Privilégier l'international** : Les étudiants de l'IUT ont favorisé des séjours Erasmus sous statut étudiant.
- **Contraintes du statut d'apprenti** : Sensibilisation accrue aux contraintes (moins de vacances scolaires, anticiper la spécialisation à l'IJBA).
- **Engagement des équipes pédagogiques** : L'accompagnement renforcé des apprentis a été privilégié, nécessitant des ressources importantes.
- **Contexte économique incertain** : Les entreprises sont plus frileuses à s'engager dans l'apprentissage.
- **Réforme du BUT** : L'ouverture des 3e années de BUT en apprentissage a accru la concurrence entre IUT, notamment sur le plan local.



UFRI	Effectifs 31/12/...			Diminution Nombre
	2023	2024	Variation	
IJBA	17	11	-35%	-6
IUT	274	216	-21%	-58
UFR HUMANITES	32	26	-19%	-6
UFR LANGUES	23	16	-30%	-7
UFR STC	111	117	5%	6
Total	457	386	-16%	-71



Les contrats d'apprentissage constituent une source de financement significative pour l'établissement, avec **3,15 M€** de recettes budgétaires (RE) en 2024 (contre 2,36 M€ en 2023). Les variations des effectifs ont également impacté les charges de fonctionnement et de personnel, mobilisant des ressources en faveur :

Personnel administratif :

- **Renfort de postes clés :**
 - Impact du 3e poste d'assistant à l'IUT tout au long de 2024.
 - Poste d'assistante handicap (financé à 50 % par le CFA) en réponse à la hausse des apprenants en situation de handicap.
- **Gestion des inscriptions améliorée :**
 - Recrutement de deux vacataires étudiants pour 3 mois, optimisant la gestion des inscriptions en quasi temps réel.
- **Prise en charge partielle par le CFA :** Un mois de salaire des référents légaux (orientation, santé, sécurité, handicap, mobilité internationale) est couvert par le budget du CFA.

Personnel enseignant :

- **Amélioration du suivi des apprentis :** Hausse du nombre de visites en entreprise, avec 562 attestations traitées en 2024 (contre 336 en 2023).
- **Revalorisations en 2024 :**
 - Forfait « responsable de formation » : 10 heures de modulation (contre 6 heures en 2023).
 - Forfait de suivi des apprentis : 6 heures (contre 4 heures en 2023).

Sur le volet recherche :

Le manque de moyens RH (absences et mutations) au sein du CRB recherche, a perturbé l'exécution des budgets, affectant particulièrement les Unités de Recherche MICA, CLLEE et D2IAAMERIBER. Le *turnover* des gestionnaires a entraîné une surcharge de travail et des besoins de formation. L'absence de responsable de pôle gestion financière depuis juin a entravé le suivi du CRB recherche et la préparation des budgets (BR et BI 2025), malgré l'accompagnement de la responsable du pôle budget de la DAF. De plus, le sous-effectif et *turn-over* à la DAF et à l'Agence comptable a retardé le traitement des dossiers et des paiements (missions, recettes...).

En sus, de manière générale, l'absence de réponse ou le manque d'anticipation des directions d'unité et des porteurs de projets lorsqu'ils sont sollicités pour fournir leurs prévisions d'activité complique l'élaboration des prévisions. Cela entraîne des écarts entre les prévisions et les réalisations.

Néanmoins de nouveaux projets ont été mis en œuvre :

- Le projet **ANR label SAPS** (698K€) dont 98K€ en 2024, porté par la Direction de la recherche.
- Le projet **Européen collaboratif AUTOMATA** d'Archéosciences, dans lequel l'UBM est partenaire. Le portage financier est fait par UBM même si l'unité est en délégation financière CNRS (entente avec la cotutelle) permettant le développement sur site du partenariat avec l'INRIA.
- La participation au **Réseau régional de recherche** porté par l'UAR MSHBx qui représente une contribution de l'UBM aux orientations politiques, et dont la gestion est menée par UBM (100K€).
- L'achat de l'équipement spécifique d'Archéosciences (LA ICP MS : 580K€).
- Le projet **FrancoPhonéa**, lancé en 2023, a rencontré des difficultés en raison du départ du chargé de projet et du chargé d'affaires, ainsi que d'une absence de direction politique.

Concernant l'activité des **Presses Universitaires de Bordeaux (PUB)**, les écarts entre la programmation et l'exécution de leur budget sont principalement dus à plusieurs facteurs rencontrés. Le départ de deux assistants d'édition en septembre 2023, le rachat du prestataire en charge du site internet des PUB, ainsi que le blocage de l'UBM en avril 2024 ont considérablement ralenti l'activité éditoriale. Ces retards ont conduit à des reports de publications à 2025, impactant les dépenses de mise en page et d'impression. Des ajustements ont été faits pour limiter les coûts, notamment la réduction des tirages et le recours à l'impression numérique.

Sur le volet pilotage de la masse salariale et des emplois :

En 2024, la consommation d'emplois globale s'établit à 1 179,0 ETPT, en ligne avec la prévision d'atterrissage du BR1. Elle progresse de 2,76 % par rapport au compte financier 2023 (+31,7 ETPT), répartie entre une hausse des emplois sous plafond État (+11,8 ETPT) et des emplois sous plafond établissement (+19,9 ETPT).

L'enveloppe des dépenses de personnel enregistre une nouvelle hausse significative de +3,42 % par rapport à 2023 (+4 % l'année précédente). Cette augmentation s'explique principalement par les mesures salariales gouvernementales, les campagnes de recrutement des années précédentes, l'augmentation des heures de cours complémentaires (HCC), ainsi que certaines mesures discrétionnaires.

➤ Cf point 2.5.2

En synthèse : Lors de la présentation du compte financier 2022, l'effet conjoncturel des résultats exceptionnellement favorables des exercices 2020 et 2021 avait été souligné. À l'inverse, les comptes financiers 2023 et 2024 traduisent un retour à des résultats plus représentatifs de la structure et du fonctionnement réel de l'établissement.

Dans ce contexte, **il est essentiel de mettre en place une stratégie financière pluriannuelle pour sécuriser la trajectoire financière de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM)**. Les enjeux majeurs concernent principalement le pilotage de la masse salariale et les investissements, en particulier ceux liés à l'immobilier et à son entretien. L'élaboration d'une telle stratégie demeure complexe, notamment en raison de la communication tardive de la dotation définitive de l'État (mi-décembre) et du caractère non pérenne des financements alloués en soutien. Le pilotage financier de l'établissement doit également prendre en compte des facteurs externes, comme l'incertitude liée à la crise économique (inflation) et la pression croissante sur les coûts de la masse salariale.

De plus, les projets à venir entre 2023 et 2028, tels que les travaux de rénovation et d'embellissement, ainsi que le CPER Pôle Archéologie et MSHBx, auront un impact important sur les ressources nécessaires à l'entretien du patrimoine immobilier (gestion, amortissements, etc.). Le coût global de la construction de la CLEFF pèse également sur les finances de l'établissement. Enfin, l'incertitude sur le développement des ressources propres nécessite une vigilance renforcée pour garantir une maîtrise budgétaire à court, moyen et long terme.

2. Les enjeux de l'exécution budgétaire 2024

L'exécution budgétaire porte sur les autorisations budgétaires limitatives analysées au travers des tableaux budgétaires des autorisations d'emplois (T1), des autorisations budgétaires (T2) et des dépenses par destination et des recettes par origine (T3).

2. 1. Rappels GBCP-terminologie

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (dit « décret GBCP ») il convient de retenir trois notions réglementaires : les autorisations d'engagement (AE), les crédits de paiement (CP) et les recettes encaissées (RE).

Autorisation d'engagement (AE) :

- Montant des dépenses fermes prévues quelle que soit la durée d'exécution.
- Les AE sont consommées par des engagements juridiques (bons de commande) fermes pris vis-à-vis d'un tiers identifié pour un montant déterminé pour une durée connue.
- Aussi, le montant total d'un marché sera prévu en AE l'année de sa signature (hors marché à bons de commande).
- Les AE sont limitatives par enveloppe : personnel, fonctionnement, investissement.

Crédit de paiement (CP) :

- Montant des décaissements prévus pour un exercice.
- Les CP sont consommés sur la base de la date d'écriture de paiement, indépendamment de l'année de l'engagement (consommation d'AE).
- Les CP sont limitatifs par enveloppe (personnel, fonctionnement, investissement) au niveau établissement.
- La consommation des CP impacte le **solde budgétaire**.

Recettes encaissées (RE) :

- Correspondent au rapprochement entre l'encaissement et le titre de recette, quelle que soit l'année de l'émission du titre de recette.
- Le rapprochement impacte le solde budgétaire de l'exercice sur lequel intervient ce rapprochement.

Il existe deux types de RE : **globalisées et fléchées**

Par défaut toutes les RE sont globalisées, sauf celles identifiées par l'établissement selon une délibération prise en conseil d'administration.

- **Les Recettes globalisées** n'ont pas d'utilisation prédéterminée (ex : SCSP, taxe d'apprentissage, droits d'inscription, formation continue...)

- **Les Recettes fléchées** sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Les projets fléchés correspondent à des projets pluriannuels avec un financeur identifié, une durée déterminée et un montant défini. Conformément à la délibération du CA du 23 juin 2023, les recettes fléchées UBM relèvent de ces critères et s'appliquent aux financements supérieurs à 45K€ HT (dont CPER, PIA3, FEDER, ANR...)

2. 2. Le solde budgétaire 2024

Le tableau 2 présente les dépenses en autorisation d'engagement (AE), en crédits de paiement (CP) et en recettes encaissées (RE), et permet de déterminer le **solde budgétaire généré par l'activité de l'établissement**. Celui-ci s'obtient par la différence entre les recettes budgétaires (RE) et les décaissements (CP), arrêtés au **31/12/2024**.

La comptabilité en mode GBCP n'intègre que les opérations de décaissements et d'encaissements et non plus les écritures pour ordre (amortissements, provisions et reprises, charges et produits rattachés à l'exercice qui relèvent de la comptabilité générale).

A l'issue de l'exercice 2024, on note un **solde budgétaire déficitaire de 1,71 M€**. Le solde budgétaire prévisionnel du budget rectificatif n°1 s'élevait à -2,78 M€.

Recettes	
Recettes encaissées (RE)	
104 645 338 €	
<i>dont 100 637 649 € recettes globalisées</i>	
<i>dont 4 007 689 € recettes fléchées</i>	
Dépenses	
Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)
109 138 575 €	106 359 452 €
<i>dont 88 326 438 € en masse salariale</i>	<i>dont 88 326 438 € en masse salariale</i>
<i>dont 14 870 728 € en fonctionnement</i>	<i>dont 14 241 596 € en fonctionnement</i>
<i>dont 5 941 408 € en investissement</i>	<i>dont 3 792 158 € en investissement</i>
solde budgétaire (RE-CP)	-1 714 854 €

Ce solde budgétaire négatif, dit solde intermédiaire de trésorerie, est à mettre en perspective de l'abondement opéré sur la trésorerie de **1,08M€** dont 541K€ sur la trésorerie fléchée relative aux opérations pluriannuelles (Tableau 4 équilibre financier). Cette variation sur les OPPA se dénouera sur les exercices à venir.

Il convient de rappeler que le solde budgétaire traduit les encaissements et les décaissements réalisés en 2024 même si les opérations sont rattachées en comptabilité générale à un autre exercice, ceci expliquant en partie l'écart entre le **solde budgétaire (-1,71 M€)** et le **résultat comptable (-2,69 M€)**.

Ce solde budgétaire 2024 s'explique par :

- Un solde budgétaire positif sur les opérations pluriannuelles (OPPA Tableau 9) : **130 645€**.
- Le budget propre présente un solde budgétaire négatif de **1 845 499€**, principalement dû à un prélèvement de 1,63 M€ sur le fonds de roulement (FDR) pour financer les investissements (dont PPI), ainsi qu'à une sous-consommation des crédits de l'enveloppe de fonctionnement. Les recettes encaissées ont partiellement compensé l'augmentation

des dépenses liées à la masse salariale, en raison de cette sous-exécution des crédits. Une partie des dépenses non décaissées sur 2024 impactera l'exercice 2025 (reste à payer).

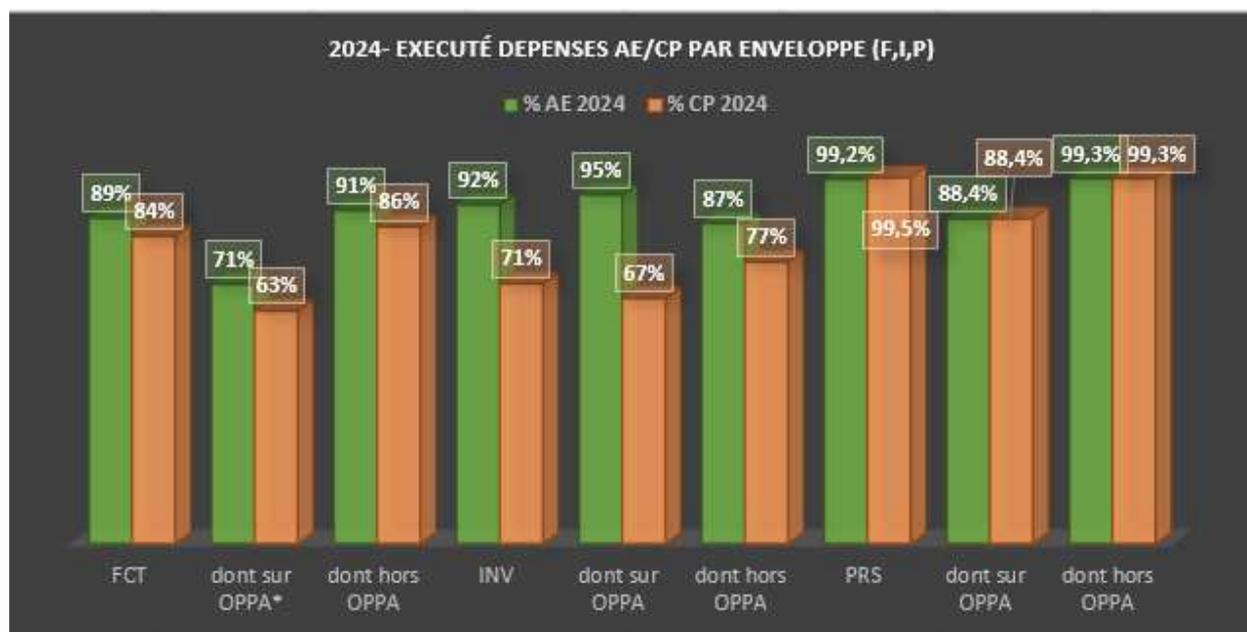
➤ Cf point 3.1.1 équilibre financier et soutenabilité budgétaire

2. 3. Prévision et réalisation du budget 2024-Solde budgétaire

Le budget est un document prévisionnel, élaboré pour refléter au mieux la réalité des activités de l'établissement. Il intègre également une estimation des crédits alloués à des appels à projets, tant en recherche qu'en dehors de la recherche, qui peuvent être engagés au cours de l'exercice. Ces crédits sont regroupés dans des enveloppes spécifiques appelées "réserves". La sincérité budgétaire est évaluée en fonction de ces deux éléments, conformément aux hypothèses utilisées pour élaborer le dernier budget voté en 2024 (BR). L'exécution arrêtée au 31 décembre 2024 prend en compte les aléas liés au traitement des factures par le service facturier et aux factures non parvenues. Ces ajustements n'affectent pas l'exécution des crédits de paiement (CP) de 2024, mais auront un impact sur 2025.

31/12/2024	BUDGET AE	EXECUTE AE	Tx % AE 2024	Tx % AE 2023	BUDGET CP	EXECUTE CP	Tx% CP 2024	Tx % CP 2023
FCT	16 790 108	14 870 728	88,6%	86,8%	17 030 302	14 241 596	83,6%	83,4%
INV	6 447 075	5 941 408	92,2%	89,6%	5 366 768	3 792 158	70,7%	89,9%
PRS	89 051 259	88 326 438	99,2%	99,6%	89 051 259	88 326 438	99,2%	99,6%
Total	112 288 441 €	109 138 575 €	97,2%	97,2%	111 448 329 €	106 360 193 €	95,4%	96,3%

Les prévisions d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP) ont été établies en tenant compte de taux d'exécution différents selon les différentes enveloppes. Les écarts entre les prévisions et les réalisations sont principalement dus aux opérations pluriannuelles.



Le taux de réalisation des AE et des CP, bien que perfectible, se situe dans une fourchette élevée de plus de 95%, tenant compte des aléas de gestion, notamment des réserves de précaution liées à la masse salariale, ainsi que des ressources humaines disponibles pour la mise en œuvre des activités budgétées. Ces taux d'exécution sont globalement stables par rapport à l'exercice 2023, à l'exception de l'exécution des CP sur les opérations pluriannuelles, tant pour

l'enveloppe de fonctionnement que d'investissement, qui présente une diminution (69,4% contre 84% en 2023).

Les taux d'exécution sont donc analysés au regard du budget rectificatif 2024 voté.

- **Soit 97,2% en AE** (identique à 2023). Ce taux d'exécution s'élève à **98%** hors opérations pluriannuelles (OPPA). Le montant disponible d'AE s'élève donc à **2,15M€** dont 2,3 M€ sur budget propre (hors OPPA). Ce non consommé tient des réserves de précaution.
- **Soit 95,4% en CP** (96,3% en 2023). Ce taux d'exécution s'élève à **97%** hors OPPA. Le montant disponible de CP s'élève à **5 M€** dont 3,2 M€ sur budget propre. Ce non consommé est à mettre en regard des restes à payer (RAP) infra annuel qui s'élève à 2,8 M€ dont 1,8M€ sur les OPPA.

Concernant les recettes encaissées (RE),

Pour rappel, le budget des recettes est évaluatif.

2024 (en €)	BR1	Réalisé	Tx % RE
Fléchée	7 987 799	4 007 689	50,2%
Globalisée	100 685 139	100 637 649	100,0%
Total RE	108 672 938	104 645 338	96,3%
<i>dont sur OPPA</i>	<i>100 130 703</i>	<i>100 211 699</i>	<i>100,1%</i>
<i>dont hors OPPA</i>	<i>8 542 235</i>	<i>4 433 639</i>	<i>51,9%</i>

	Tx % 2024	Tx % 2023
RF	50,2%	71,6%
RG	100,0%	101,0%
Total RE	96,3%	99,0%

Le taux de réalisation des recettes atteint **96,3%** (contre 99% en 2023 après le versement complémentaire SCSP). Ce taux s'élève à 100,1% pour le budget propre (hors OPPA) et à 52% (contre 73,3% en 2023) pour les opérations pluriannuelles. La mise en œuvre récente du SREC en mai 2024 n'a pas encore permis de mesurer ses effets. Par ailleurs, certaines recettes n'ont pas été rapprochées du titre, telles que le solde du bâtiment CLEFF (+1,5 M€), tandis que d'autres recettes attendues n'ont pas été perçues, comme le REACT-EU (740 K€).

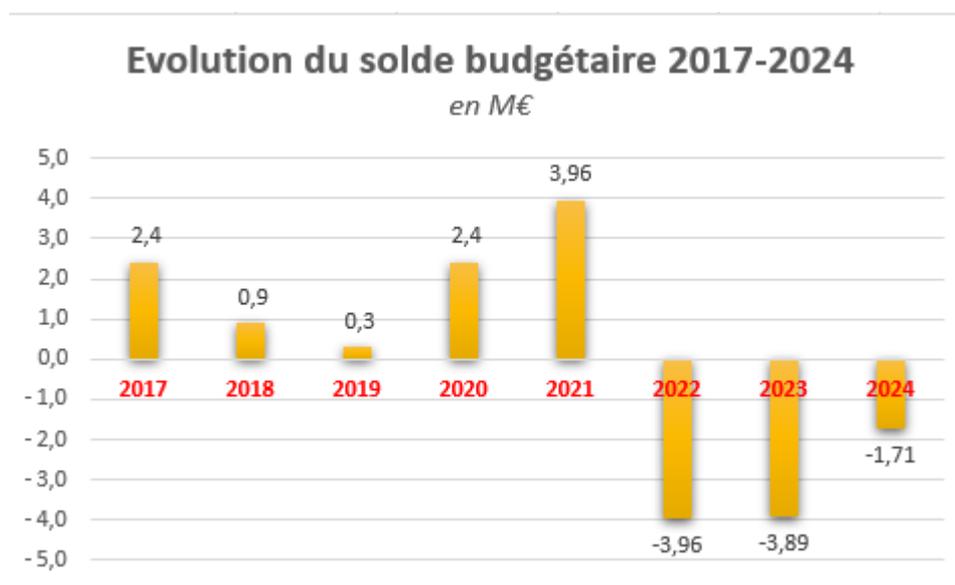
Ces indicateurs soulignent néanmoins une prévision budgétaire dont la maîtrise s'accroît sur les trois dernières années par une meilleure appréhension de la pluri-annualité et de la reprogrammation infra-annuelle par les services opérationnels.

Le travail engagé dès 2022 sur la déprogrammation des CP et des RE se poursuit, notamment sur les opérations d'investissement dont les programmations ont été corrélées aux décisions du COPIMMO.

Le suivi de l'exécution budgétaire infra-annuel est un outil essentiel pour les déprogrammations des OPPA, quel que soit le domaine concerné (recherche, formation, investissement...). Dans ce cadre, la Direction des Affaires Financières et de l'Achat Public (DAF) a mis en place un accompagnement renforcé des Centres de Responsabilité Budgétaire (CRB). Cet accompagnement, lancé lors du renouvellement des équipes de la DAF en septembre 2022, et consolidé en 2023 par des rencontres mensuelles individualisées avec les CRB, en particulier ceux impliqués dans des marchés et opérations spécifiques (DPIL, DSIN, SIGDU, DR, SCD...). En 2024, cet accompagnement s'est étendu aux autres composantes de l'établissement (UFRs, instituts, la CLEFF...), notamment dans le cadre du Budget Rectificatif unique de 2024.

Parallèlement, le parcours finances, enrichi par le module de commande publique, est venu renforcer cette démarche en assurant un suivi rigoureux de la programmation et de l'exécution budgétaires, dans une logique de sincérité et de soutenabilité. Cette initiative fait partie intégrante également de la mise en œuvre du SREC, avec la mise en place d'ateliers recettes à destination des ordonnateurs, et s'inscrit pleinement dans le dispositif de contrôle interne budgétaire de l'établissement.

2. 3. 1. Evolution du solde budgétaire 2017-2024



L'évolution positive du solde budgétaire en 2020 et 2021 a été principalement conjoncturelle, marquée par les effets de la crise sanitaire ainsi que par les opérations Campus et les travaux d'investissement associés. La Loi de Programmation de la Recherche (LPR) a également eu un impact important, mais avec une mise en œuvre progressive.

À partir de 2022, le solde budgétaire est devenu négatif. Cette situation s'explique par des dépenses importantes liées à de grands projets d'investissement pour lesquels les recettes avaient déjà été encaissées sur les exercices précédents, notamment la réhabilitation du pôle archéologie et la construction du bâtiment CLEFF. De plus, la fin de l'opération FEDER REACT-EU en septembre 2023, pour laquelle l'établissement a avancé les fonds depuis 2022, n'a à ce jour permis l'encaissement que d'un acompte en 2024, le solde restant toujours en attente.

Par ailleurs, l'établissement mobilise son fonds de roulement pour financer son Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) et le renouvellement courant de son matériel informatique, ainsi que pour financer les mesures exogènes non compenser de la masse salariale.

2. 3. 1. 1. Exécution des dépenses des budgets d'AE et de CP :

- **109,14M€** en autorisation d'engagement (AE) (contre 103,11M€ en 2023). L'enveloppe disponible d'AE à l'issue de l'exercice 2024 s'élève à **3,15M€** dont 73% sur le budget propre et 27% sur les OPPA. Ce non consommé sur budget propre tient également compte des réserves et de la sous-exécution des CRB (2,05M€), ainsi que des projets DSG, pré-COMP, et IUF (255K€).

Cette sous-exécution globale du budget d'AE se répartit entre l'enveloppe de fonctionnement (61%), l'enveloppe de personnel (23%), l'enveloppe d'investissement (16%).

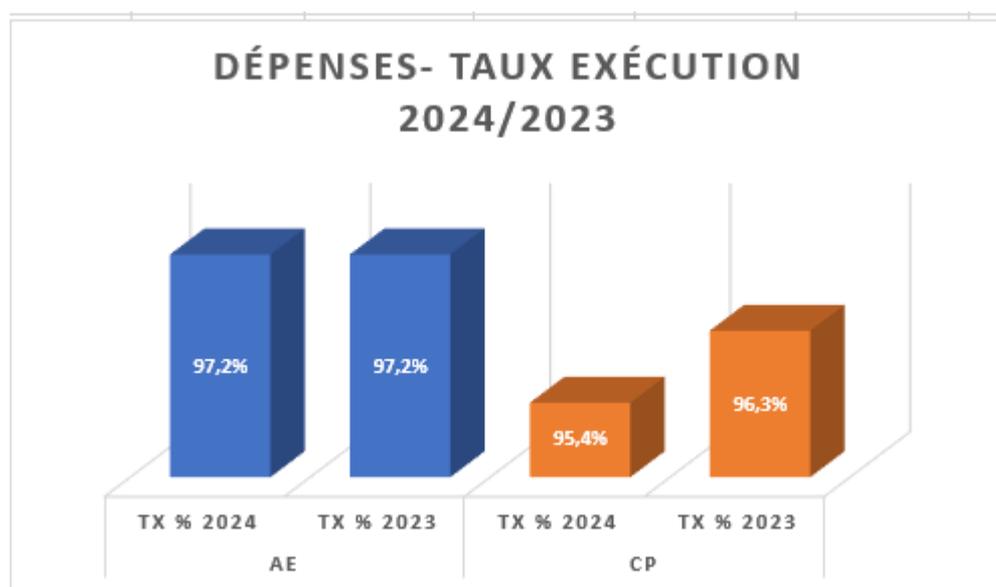
- **106,36 M€** en crédits de paiement (CP-décaissement) (contre 108,6M€ en 2023). L'enveloppe disponible de CP à l'issue de l'exercice 2024 s'élève à **5,1M€** répartis entre les OPPA à hauteur de 37% et 63% sur le budget propre.

L'impact de la sous-exécution globale du budget de CP se mesure sur l'enveloppe d'investissement (30%) sur les OPPA (1,1M€) et sur l'enveloppe de fonctionnement sur budget propre (41%).

L'établissement avait prévu d'utiliser 6,1 M€ de son fonds de roulement dans son budget initial 2024, préparé en octobre 2023, et avec l'accord de la Rectrice de région académique. Ce prélèvement, en absence de recettes nouvelles, permettait de couvrir des hausses de charges non compensées, notamment les mesures salariales, certaines dépenses incompressibles liées à la présence des gens du voyage, ainsi que des écarts liés aux amortissements non neutralisés, et à des décalages dans l'exécution de certains financements (IUF, DSG, pré-compétences, CVEC).

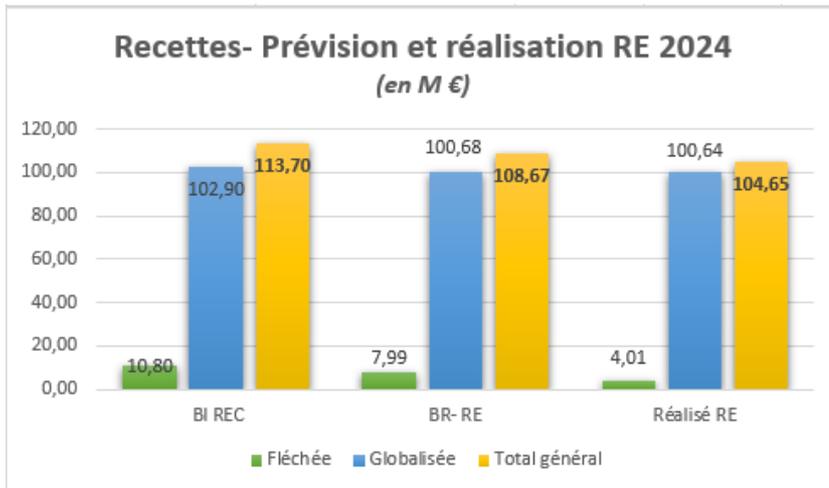
Lors du budget rectificatif, cet impact a été revu à la baisse (5,8 M€) grâce à une actualisation des prévisions de charges et de produits, mais également en réajustant le niveau (à la hausse) des flux calculés (+352K€) après le compte financier 2023. Toutefois, cette réévaluation est restée prudente, expliquant en partie la disponibilité des crédits de fonctionnement, aussi bien en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement (charges et impact flux calculés -190K€).

Les décaissements (CP) de l'établissement correspondent à l'ensemble des dépenses décaissées au cours de l'exercice 2024, quelle que soit leur année de rattachement comptable.



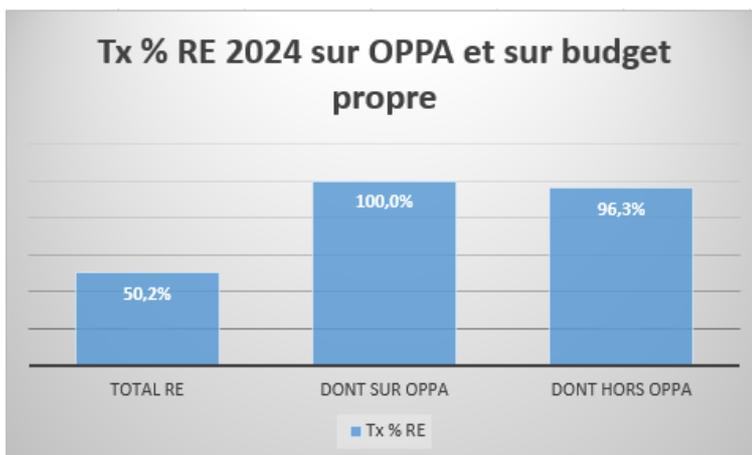
2. 3. 1. 2. Réalisation de la prévision de recettes

Les recettes budgétaires de l'établissement correspondent à l'ensemble des recettes encaissées, et approchées d'un titre de recette visé, au cours de l'exercice 2024 quelle que soit leur année de rattachement comptable.

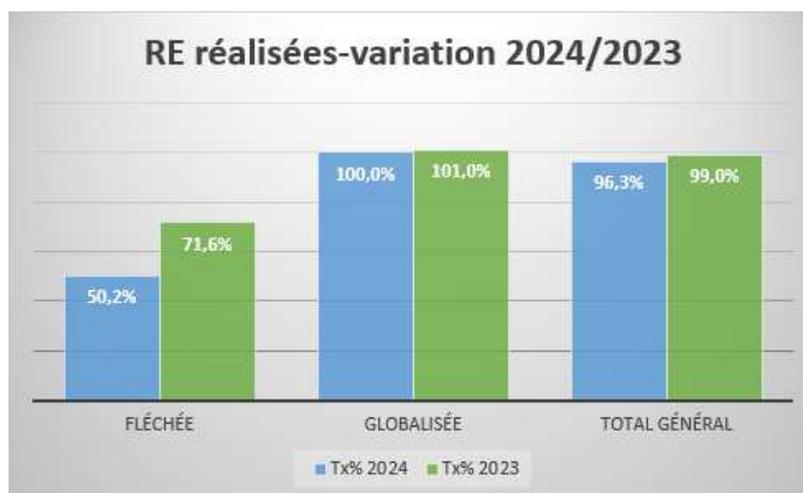


- **104,65 M€** en recettes encaissées (RE) dont 4,43M€ sur les opérations pluriannuelles (T9). Le montant est identique à celui des recettes encaissées 2023, et sensiblement le même sur les OPPA (5,1M€ en 2023).

La réalisation des recettes budgétaires entre les recettes sur budget propre et les recettes sur OPPA se répartit ainsi sur l'exercice 2024 :



- **Variation des recettes encaissées 2024/2023 par typologie :**



La différence entre les deux exercices s'explique par une sous-exécution des recettes sur les opérations pluriannuelles, principalement constituées de « recettes fléchées (RF) ». Ces recettes dépendent des justifications fournies aux financeurs et des versements de soldes ou d'avances, effectués selon le calendrier défini dans les conventions.

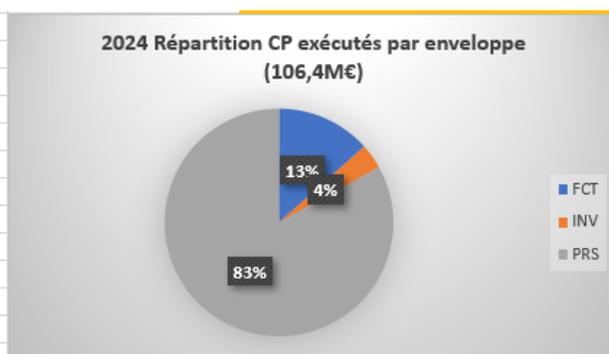
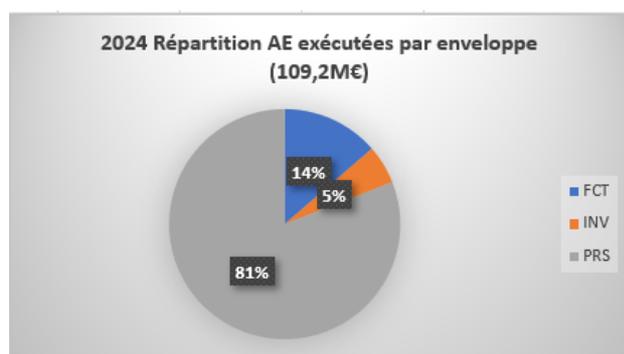
Depuis 2023, un travail de fiabilisation et d'amélioration de la qualité des données des opérations pluriannuelles a été mené par le pôle budget de la DAF, et renforcé en 2024 dans le cadre de la mise en place du référentiel INFINOE. Cela concernait notamment le suivi des recettes et la régularisation des comptes en attente de l'agent comptable. En 2025, ces actions seront intégrées au plan d'amélioration financière, contrôle interne budgétaire-CIB, piloté par le pôle d'appui et qualité financière, afin de rendre les prévisions budgétaires plus fiables. Ce suivi des recettes encaissées, déjà en place sous une autre forme, a permis d'améliorer le taux de réalisation des recettes de 14 points par rapport à 2022.

Pour information, CP et RE correspondent donc au montant des décaissements et des encaissements figurant dans le tableau des autorisations budgétaires (T2) et au tableau de trésorerie (T7) communiqués aux administrateurs.

2. 3. 1. 3. Répartition de l'exécuté 2024 des dépenses (AE et CP) par enveloppe et des recettes (RE) par typologie

DEPENSES :

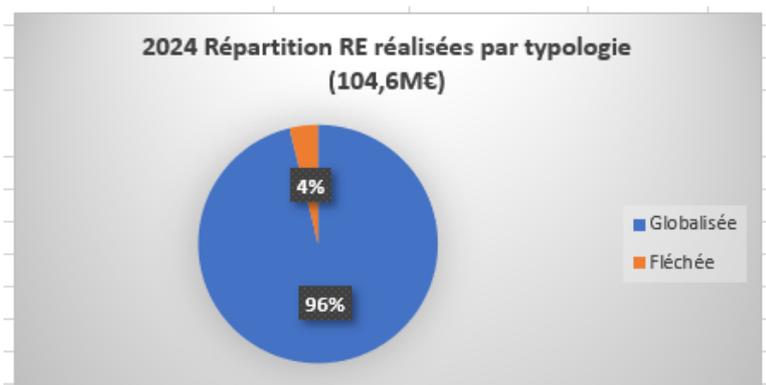
DEPENSES 2024 (en €)	AE	Rép AE %	CP	Rép CP %
FCT	14 870 728	13,6%	14 241 596	13,4%
<i>dont sur OPPA</i>	<i>1 213 271</i>		<i>1 203 651</i>	
INV	5 941 408	5,4%	3 792 158	3,6%
<i>dont sur OPPA</i>	<i>3 959 851</i>		<i>2 145 246</i>	
PRS	88 326 438	80,9%	88 326 438	83,0%
<i>dont sur OPPA</i>	<i>954 096</i>		<i>954 096</i>	
TOTAL	109 138 575 €		106 360 193 €	
<i>dont sur OPPA</i>	<i>6 127 218</i>	<i>5,6%</i>	<i>4 302 994</i>	<i>4,0%</i>



Cette répartition illustre la rigidité budgétaire de l'établissement, principalement due au poids de la masse salariale sur le budget exécuté. Bien que les dépenses de personnel soient maîtrisées, elles laissent peu de marge pour les dépenses de fonctionnement, déjà contraintes par les règles fixées lors du budget initial. Cette rigidité s'accroît avec les mesures liées à la politique RH et la hausse des dépenses structurelles incompressibles (fluides, entretien, documentation), amplifiées par le contexte économique. À cela s'ajoutent les coûts (entretien, nettoyage, sureté, gardiennage, fluides...) liés à l'augmentation des surfaces bâties, comme pour la CLEFF, sans ressources supplémentaires pour les couvrir.

RECETTES :

RECETTES 2024 (en €)	RE	Rép RE %
Globalisée	100 637 649	96,2%
Fléchée	4 007 689	3,8%
TOTAL	104 645 338	
dont sur OPPA	4 433 639	4,2%
	425 950	RG OPPA



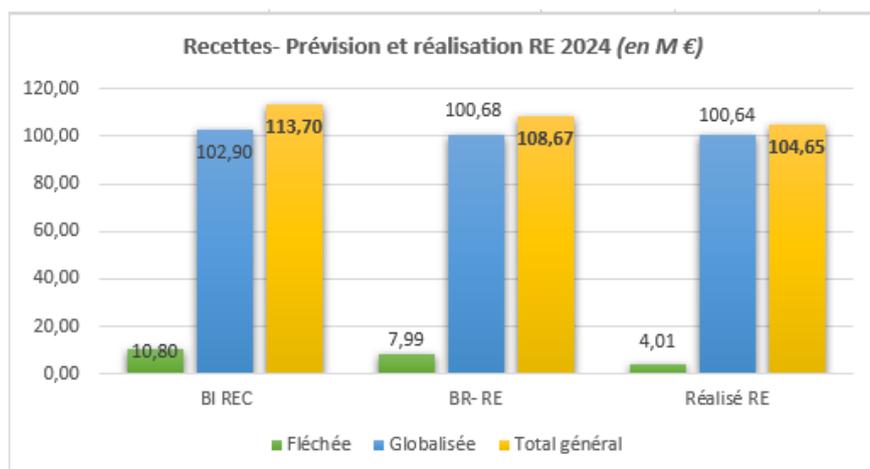
Les recettes fléchées encaissées, d'un montant de **4,01 M€**, sont détaillées dans le tableau 8 des opérations fléchées. Elles concernent exclusivement des opérations pluriannuelles liées :

- **Aux contrats de recherche** : projets ANR, Région, Chaire d'excellence sur les diasporas africaines et la transculturalité, CPER Campus Archéosciences, label SAPS.
- **Aux contrats d'enseignement** : projets AAP CRNA (REVES, PANAME), Erasmus, projet Agile.
- **Aux contrats d'investissement** : réhabilitation du pôle archéologique, REACT-EU, INFRANUM, GER-Opération Campus.

Par ailleurs, il existe des opérations pluriannuelles (OPPA) de type recettes globalisées, telles que le programme PAUSE, le PPI pour le raccordement au réseau de chaleur de l'IUT, et d'autres projets (ANR, Région). Leur montant, de **425 950 €**, est inclus dans le total des recettes exécutées indiqué dans le tableau 9, soit un montant global de **4 433 639 €**.

Opérations	Montant de l'Opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs				
			Montant	Encaissements au titres des années antérieures	Encaissements prévus pour l'année N	Encaissements pour l'année N	Restes à encaisser
Total Contrat de recherche	15 393 699,02	1 420 122,05	13 973 576,97	6 257 812,26	2 923 631,83	1 676 216,67	6 039 548,04
Total Contrat d'enseignement	8 589 314	4 120 663	4 468 651	1 868 329	895 259	369 457	2 230 864
Total Contrat d'investissement	65 205 312	14 109 862	51 095 450	10 683 031	4 723 344	2 387 965	38 024 455
Total général	89 188 325	19 650 647	69 537 678	18 809 172	8 542 235	4 433 639	46 294 867

2. 3. 2. Préviation et réalisation- Recettes budgétaires 2024



> Les recettes globalisées :

Elles enregistrent un taux de réalisation de **100%** soit **100,64M€** et représentent **96,2%** des recettes globales encaissées sur 2024.

On note donc une réalisation des RE globalisées quasi égale à la prévision du BR1 (100,68M€) et qui s'explique par :

- La notification finale de la subvention pour charges de service public parvenue tardivement le 16/12/2024 n'a pas permis de réajuster la prévision au dernier budget rectificatif de décembre concernant certaines actions spécifiques et les exonérations des droits d'inscription des étudiants étrangers hors UE (-118K€).

➤ Les recettes fléchées :

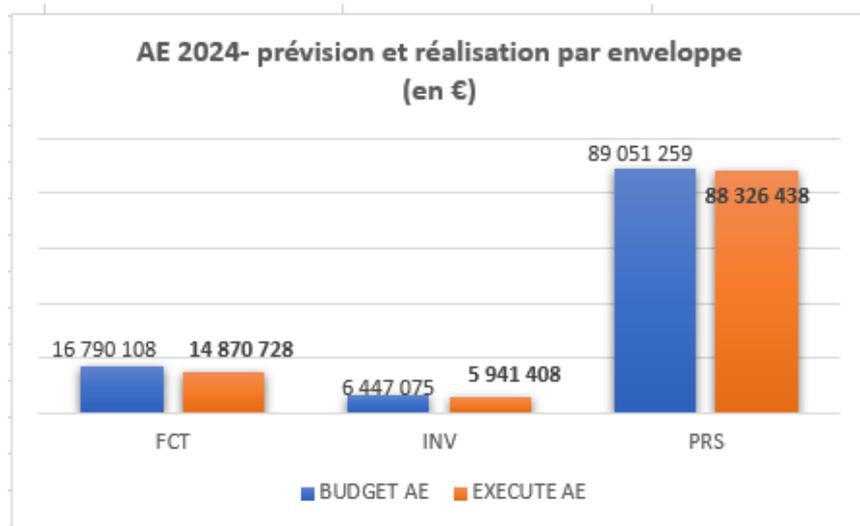
Elles enregistrent un taux de réalisation de **50,3%** soit **4,01M€** et représentent **3,8%** des recettes globales encaissées sur 2024. Les recettes fléchées s'appliquent exclusivement aux opérations pluriannuelles.

La sous-réalisation de la prévision au BR (-3,98M€) s'explique en partie par le décalage des versements liés aux justifications des opérations pluriannuelles et conventions diverses. Bien que le titre de recette ait été adressé au financeur, l'établissement ne maîtrise pas la temporalité du versement. De plus, certains versements sont sur les comptes d'attente de l'agent comptable et en attente d'un rapprochement d'un titre visé et/ou d'émission d'un titre. Ces modalités concernent majoritairement les contrats de recherche (-1,25M€) sur les AAP Région et ANR, ainsi que les contrats d'enseignements (-526K€), L'impact significatif relève des contrats d'investissement (-2,33M€), notamment sur le bâtimentaire de la CLEFF (1,4M€) et REACT-EU solde (705,3K€).

2. 3. 3. Préviation et exécution- Dépenses 2024 par enveloppe

2. 3. 3. 1. Les autorisations d'engagement (AE)

Le budget d'AE est ventilé entre trois enveloppes : fonctionnement, investissement et personnel. Sur l'exercice 2024, l'exécution des AE (**109,14M€**) se répartit selon :



- **En AE de fonctionnement, le taux d'exécution s'élève à 89% soit 14,9M€ (87% en 2023 soit 14,7M€), dont 1,2M€ sur les OPPA.**

On constate une sous-consommation de l'enveloppe globale de fonctionnement (1,9M€) qui résulte à la fois d'une sous-exécution sur les opérations pluriannuelles répartie dans les entre la recherche et l'enseignement (502K€), et également sur le budget propre de l'établissement (-1,4M€). Cette sous-exécution relève du CFA, du SIGDU, et tient également compte des réserves de précaution en central.

- **En AE d'investissement, le taux d'exécution s'élève à 92%, soit 5,94M€ (90% soit 3 M€ en 2023).** La sous exécution de 506K€ se ventile comme suit :

Une sous-exécution de cette enveloppe sur le budget propre (294K€) s'observe sur des achats de mobilier des UFRs, de l'enveloppe consacrée aux crédits de l'alternance pour le 1^{er} équipement pédagogique, matériel informatique entre autres.

Une sous-exécution sur les OPPA soit -212K€ concerne les opérations immobilières en majorité (-140K€). Les moyens humains et aléas de gestion impactent nécessairement l'exécution de ces opérations sur 2024. Elles seront menées sur les exercices suivants.

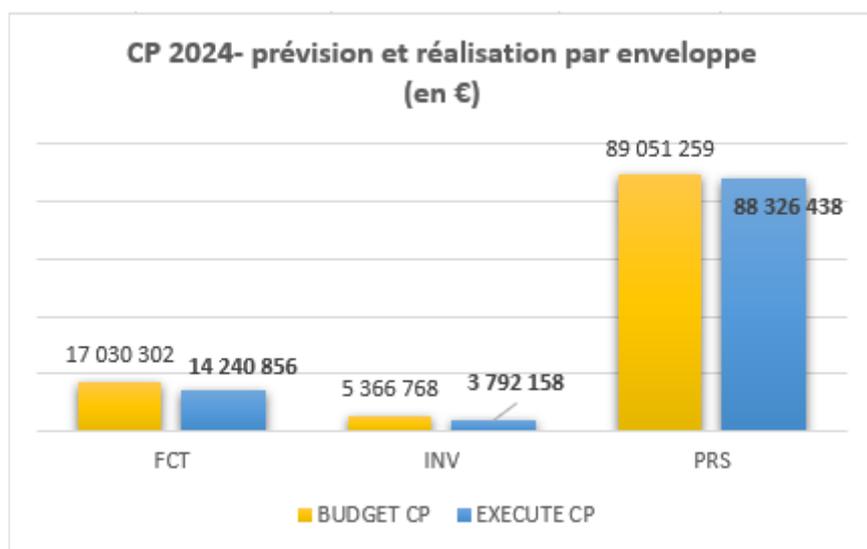
- **En AE (= CP) masse salariale, le taux d'exécution s'élève à 99,2% soit 85,4M€ (99,6% soit 85,4M€ en 2023).**

L'exécution budgétaire atteint 99,3 % sur le budget propre, soit un écart de -599 K€, réparti comme suit : 40 K€ sur les dépenses de service général (DSG), la CVEC et les précomptes, 120 K€ sur la GIPA, et 200 K€ de réserves de précaution conservées pour couvrir la paie de décembre. Pour les opérations pluriannuelles (OPPA), l'exécution s'élève à 88,4 %, avec un écart de -125 K€ sur les contrats de recherche et d'enseignement divers.

Cf point 2.4 focus masse salariale

2. 3. 3. 2. Les crédits de paiement (CP)

Le budget de CP est ventilé entre trois enveloppes : fonctionnement, investissement et personnel. Sur l'exercice 2024, l'exécution des CP (106,36 M€) se répartit selon :



- **En CP d'investissement, le taux d'exécution atteint 71% soit 3,8 M€ (90% soit 9,13 M€ en 2023).**

Le différentiel entre la prévision et la réalisation (-1,6 M€) s'explique principalement par la sous-exécution des opérations pluriannuelles (-1,1 M€), avec un taux d'exécution de seulement 67 %. Cette sous-exécution est liée en partie aux difficultés rencontrées en fin d'année dans la gestion RH du service facturier, ralentissant la prise en charge et la liquidation des factures.

Cependant, la prévision budgétaire des décaissements pour l'enveloppe d'investissement, souvent perturbée par des aléas de gestion (factures non parvenues, services faits non validés, retards de chantier), a été mieux maîtrisée au cours des deux dernières années. Cela a permis une prévision de trésorerie plus fiable et soutenable, intégrée au dispositif de contrôle interne budgétaire et comptable (CICB).

Les opérations concernées pour les plus significatives sont celles du PPI (1^{er} équipement Op campus, ADAP mise en accessibilité IUT, portiques de sécurité, extension pôle archéo...).

- **En CP de fonctionnement, le taux d'exécution atteint 84% soit 14,24M€ (83% soit 14 M€ en 2023).**

Le taux d'exécution s'élève à 60% sur les OPPA et 86% sur le budget propre.

L'enveloppe disponible hors OPPA s'élève à 2,1M€ et s'explique avec le même argumentaire que pour l'enveloppe du budget d'AE, ainsi que par les aléas de gestion qui ne sont pas maîtrisables.

Le taux de décaissement (CP) est à mettre en regard du niveau final des restes à payer du compte financier 2024 (Tableau de synthèse TSBCE) qui s'élève à 5,7M€ (contre 3,21M€ en 2023, 8,96M€ en 2022 et 12,44 M€ en 2021) . Un certain nombre de dépenses engagées n'ayant pas fait l'objet d'une certification du service fait, ou par absence de facturation correspondante, n'ont pas pu être prises en charge sur l'exercice 2024. Le montant des RAP annuel tient compte également des marchés dont l'engagement est pluriannuel. Le décalage infra annuel des AE/CP aura un impact sur la consommation des CP du budget 2025, et années ultérieures. Le montant des restes à payer de **l'exercice 2024 (infra annuel)** hors opérations pluriannuelles s'élève à, hors OPPA -955K€ et 1,8M€ sur OPPA soit **2,8M€ total**.

Afin de rendre une prévision budgétaire sincère et soutenable, il est prioritaire de suivre l'exécution des recettes (RE) et des dépenses (AE et CP) au plus proche de la réalité de l'activité dans le cadre de la programmation budgétaire infra et pluriannuelle d'une part, et d'autre part, en s'appuyant sur l'exécution des flux en cours. L'analyse et le nettoyage des flux, de l'engagement à la certification du service fait, ainsi que la mise en paiement sont

prépondérants. Ils viennent soutenir la sincérité du budget et son exécution d'atterrissage lors du compte financier. Il en est de même dans le cadre du flux de la recette.

Cette vigilance demandée entre dans le dispositif de contrôle interne budgétaire et comptable (CICB) qui aide à la maîtrise des risques financiers. La mise en œuvre au 01/01/2023 de l'évolution du régime de responsabilité des gestionnaires publics nous enjoint fortement à cela.

2. 4. Les recettes encaissées RE 2024

Le montant des recettes encaissées de l'exercice 2024 s'élève à 104 645 338€

En application des règles de la GBCP, les recettes sont réparties par typologie entre les recettes globalisées (96% des recettes globales encaissées dont 88% au titre de la subvention pour charge de service public-SCSP) et les recettes fléchées (4%).

Les ressources globales budgétaires de l'université sur l'exercice 2024 sont issues à :

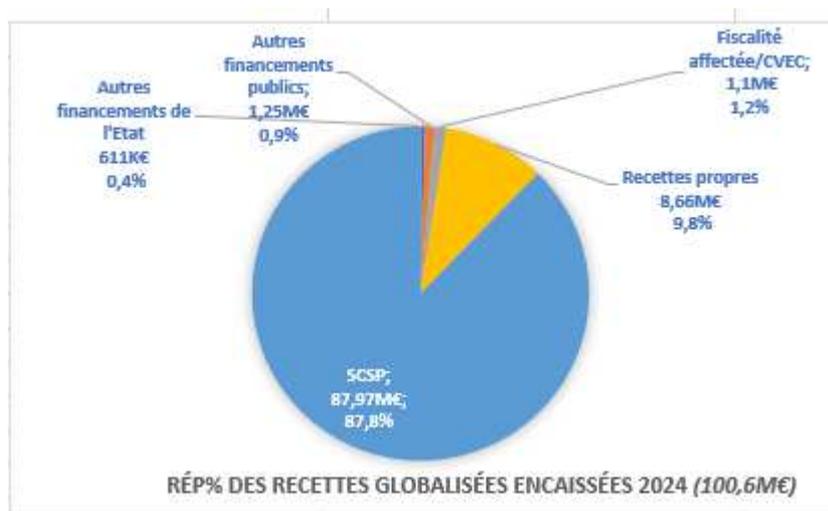
- 84,4% de la subvention pour charges de service public (SCSP) (84,1% en 2023) ;
- 15,6 % sur ressources propres y compris la CVEC (15,9% 2023).

Les recettes sont définies par leur typologie (globalisée/fléchée), leur nature (subvention, financements publics, recettes propres...), et leur origine (SCSP, ANR, taxe d'apprentissage, droit d'inscription ...).

Ainsi l'analyse des recettes encaissées s'effectue au travers de ces trois objets de gestion qui sont identifiés pour information dans le tableau 3 :

2. 4. 1. 1. Les recettes globalisées (RG) : 100 637 649€

La subvention pour charges de service public-SCSP-représente 88 % des recettes globalisées, soit 88,32M€.



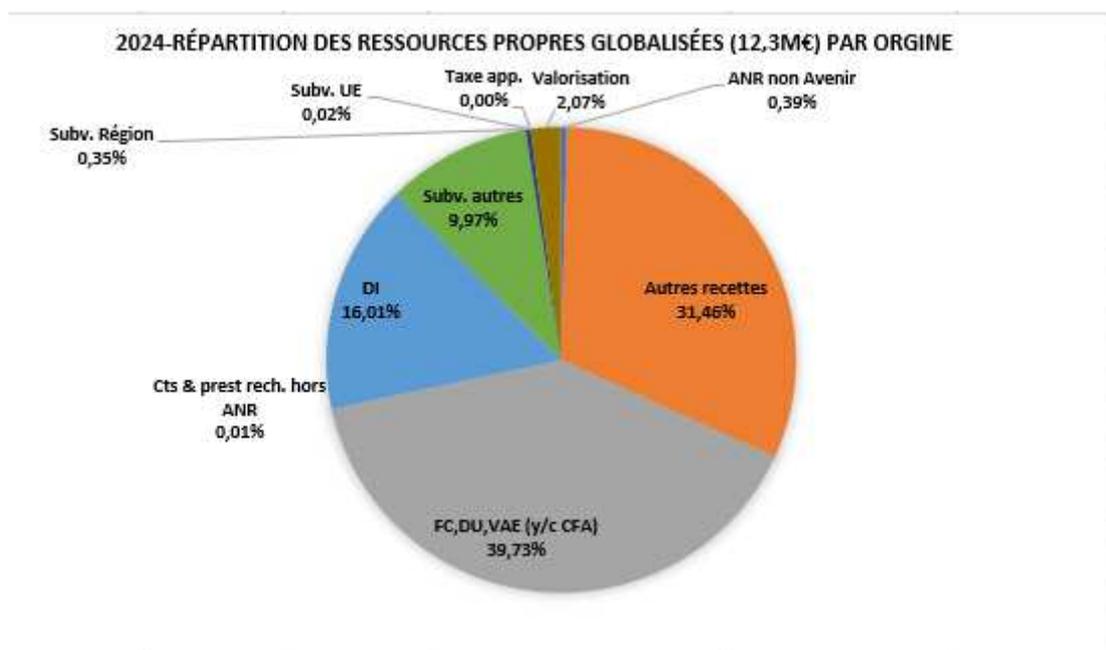
La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) qu'on retrouve dans la nature « fiscalité affectée » contribue au financement des services de vie étudiante tels que la santé, le sport, la culture, et représente 1,2M€.

Selon la méthodologie de comptabilisation des recettes CVEC au fait générateur, l'année 2024 correspond au second versement de la campagne 2023/2024, et versé sous forme d'acompte,

soit 685 260€ sur la base de 15 228 étudiants*45€ (courrier du 29/04/2024). La régularisation de la campagne et le versement du solde ont été effectués en juillet 2024, soit +477 803,12€ sur la base sur 15 661 étudiants*74,26€. Le premier versement sous format d'acompte de la campagne 2024-2025 est intervenu en janvier 2025 dans le cadre du changement des modalités de versement CVEC publiées au décret de décembre 2022. Sur ces périodes, le nombre d'étudiants est stable et la contribution par étudiant a été réévaluée par rapport à 2023.

Répartition des ressources propres (hors SCSP) globalisées (11,6M€) par origine.

NB : Dans « autres recettes » est comptabilisée la CVEC, diverses prestations de service et redevances.



On soulignera l'augmentation du montant total des recettes globalisées (RG) par rapport au compte financier 2023 (+400K€). Ceci est lié au décalage des encaissements sur les contrats d'apprentissage notamment et une légère augmentation de l'encaissement CVEC.

2. 4. 1. 2. Les recettes fléchées (RF) : 4 007 689€

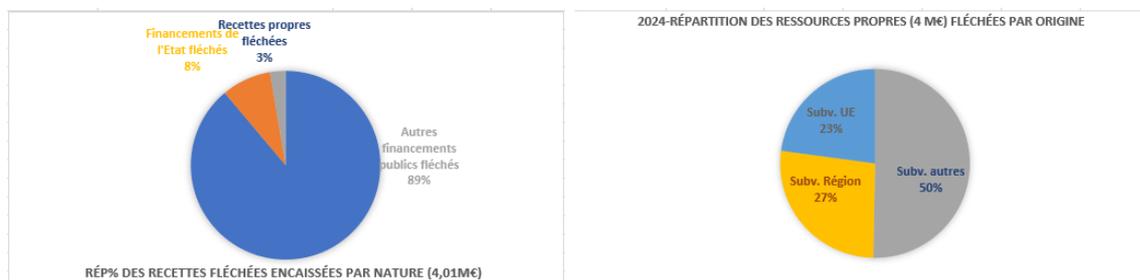
Par défaut, les recettes sont globalisées (SCSP, DI, TA...) et fléchées par exception selon la délibération du 23 juin 2023 du conseil d'administration de l'Université. Les recettes fléchées sont pluriannuelles et constituent un indicateur dans l'évaluation des risques financiers de l'établissement car il existe un décalage important entre l'encaissement et le décaissement. Ces recettes sont suivies dans le fonds de roulement de l'établissement et la trésorerie.

- 52,3% des recettes fléchées concernent les projets des opérations immobilières sous le CRB 915_DPIL. Ainsi que les opérations numériques informatiques sous le CRB 916_DSIn.
- 40% des recettes fléchées concernent les projets recherche positionnés sous le CRB 918_ Recherche
- 7,7% des recettes fléchées concernent les projets de formation et autres projets transversaux divers.

➤ Cf point supra 2.2

Répartition des recettes fléchées 2024 par nature et par origine :

On retrouve dans les autres financements publics fléchés (89%), les subventions de la région sur les contrats de recherche, et opérations d'investissement.

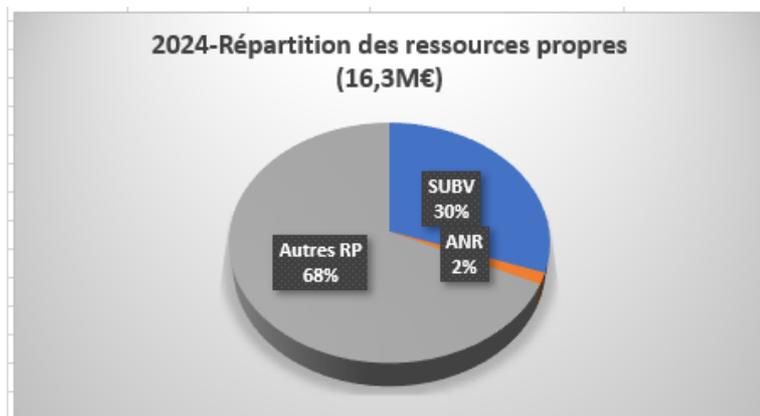


➤ Synthèse RE (hors SCSP) 2024 :

RE hors SCSP en €	2024	2023	Ecart 2024/2023	
			€	%
RP autres	11 098 334	9 595 483	1 502 851	15,7%
Subv.	4 971 855	6 266 576	-1 294 722	-20,7%
ANR	250 246	563 294	-313 048	-55,6%
TOTAL	16 320 435	16 425 353	-104 918	-0,6%

Dans une vision globale des recettes (RE) cumulant les recettes fléchées et globalisées, en dehors de la SCSP, l'établissement a encaissé **16,32M€** dont :

- 11,1M€ de ressources propres (68%) y compris CVEC et droits de formation (DI, DU, CFA...),
- 4,97M€ de subventions (30%),
- 250K€ de l'ANR (2%).



2. 4. 1. 3. Evolution des recettes budgétaires RE 2024-2023

RE en €	Réalisé 2024	Réalisé 2023	Ecart 2024/2023	
			€	%
TOTAL RE	104 645 338	104 666 649	-21 311	0%
RE hors SCSP	16 320 435	16 693 327	-372 892	-2,2%
TOTAL sur OPPA	4 433 639	5 405 833	-972 194	-18%
Total hors OPPA	100 211 699	99 260 816	950 883	1%

Les encaissements ont diminué sensiblement de -2.2%, principalement sur les OPPA.

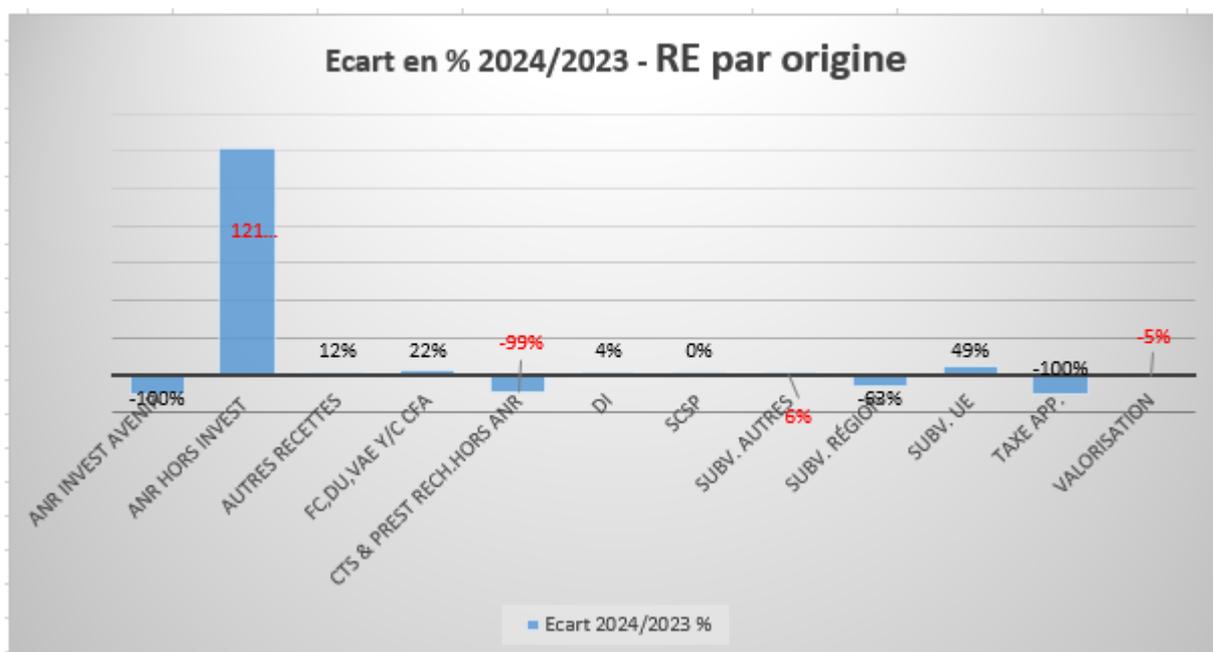
Cette diminution s'explique en partie par la temporalité de l'exécution des opérations pluriannuelles et les actes de gestion de fin d'année (versements des financeurs, apurement des comptes d'attente, rapprochement titre de recette émis, émission de titres de recettes...).

➤ **Variation de la recette encaissée 2024/2023 identifiée par son origine :**

NB : une erreur d'imputation budgétaire concernant les droits d'inscription nationaux (DI-R2) a été identifiée en 2023. Cela explique une augmentation, qui n'en est pas une, de 4% des DI. Ce delta correspond à la régularisation effectuée et non pas à une augmentation générée par le nombre d'étudiants.

En 2024, l'établissement a perçu la **taxe d'apprentissage**, enregistrée en produit comptable mais non comptabilisée en recette budgétaire, faute d'émission du titre de recette en fin d'année en raison des priorités et des moyens RH limités. En 2025, le montant des recettes encaissées (RE) prendra en compte à la fois la taxe d'apprentissage perçue en 2024 et celle de 2025.

Le reste des variations incombent aux opérations pluriannuelles.



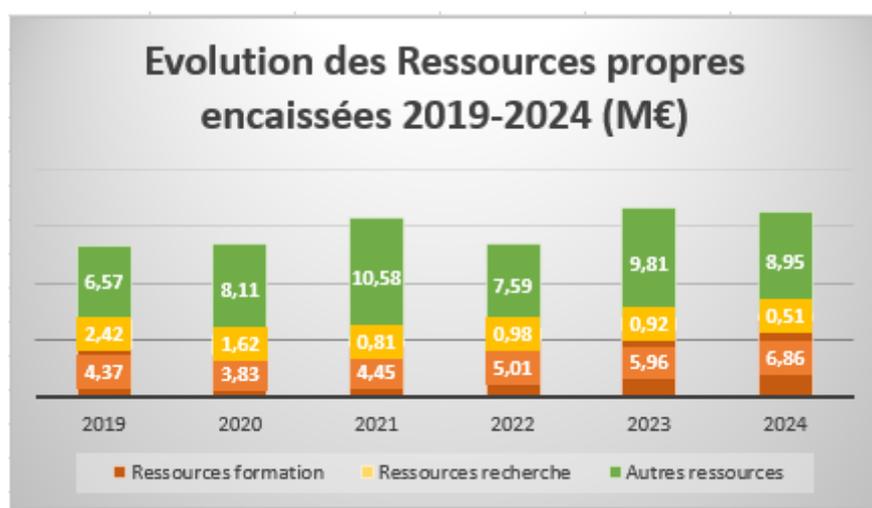
RE en €	Réalisé 2024	Réalisé 2023	Ecart 2024/2023	
			€	%
ANR invest Avenir		544 236	-544 236	-100%
ANR hors invest	250 246	19 058	231 188	1213%
Autres recettes	3 979 831	3 540 292	439 539	12%
FC,DU,VAE y/c CFA	4 891 529	3 996 391	895 138	22%
Cts & prest Rech.hors ANR	884	91 089	-90 206	-99%
DI	1 971 175	1 904 308	66 867	4%
SCSP	88 324 903	87 973 322	351 581	0%
Subv. autres	3 088 198	2 922 774	165 424	6%
Subv. Région	1 036 339	2 775 622	-1 739 284	-63%
Subv. UE	847 317	568 179	279 138	49%
Taxe app.	0	63 403	-63 403	-100%
Valorisation	254 915	267 974	-13 059	-5%
TOTAL RE	104 645 338 €	104 666 649 €	-21 311 €	0%
RE hors SCSP	16 320 435 €	16 693 327 €	-372 892 €	-2,2%

2. 4. 1. 4. Evolution des recettes propres de l'établissement 2019-2024

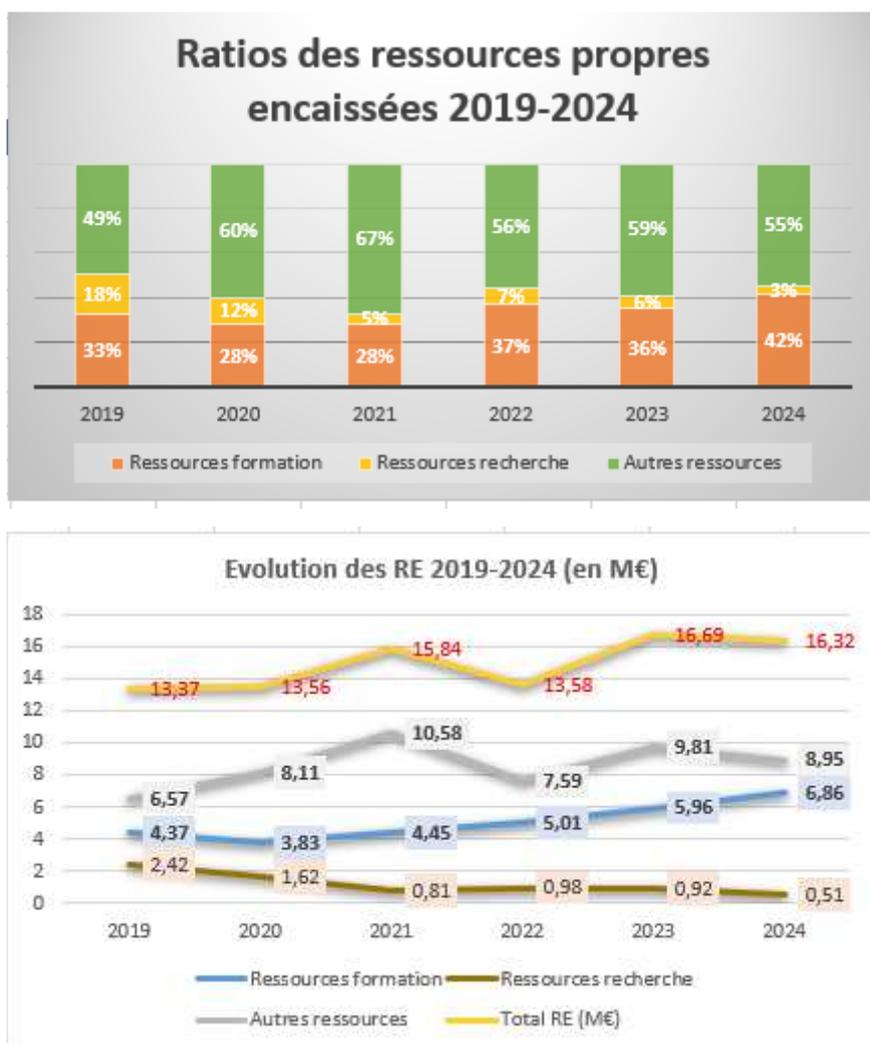
Les recettes propres de l'établissement sont critérisées selon trois catégories :

- Les ressources formation (DI, DU, FC, TA, contrats d'apprentissage)
- Les ressources recherche (valorisation, ANR IA et hors IA, contrats et prestations de recherche),
- Les autres ressources (subventions région/UE/ autres, et autres ressources propres dont la CVEC et autres prestations, ventes, frais colloque...).

Ress. propres hors SCSP (en M€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total RE (M€)	13,37	13,56	15,84	13,58	16,69	16,32



Evolution des ratios des ressources propres :



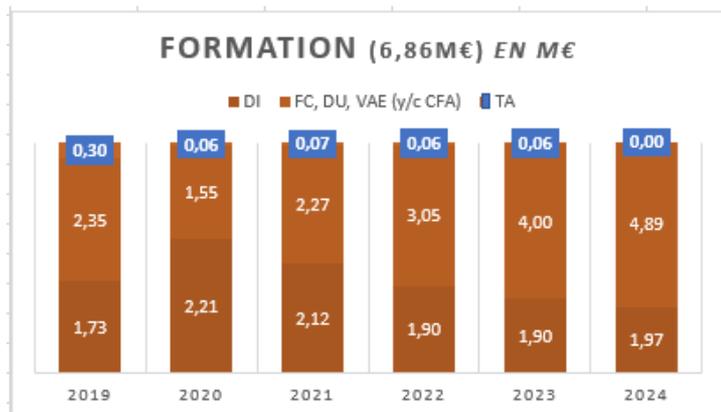
Les autres ressources propres encaissées de l'université occupent une place prépondérante dans son budget. Elles englobent l'ensemble des subventions, y compris celles de la Région destinées à la recherche et aux opérations immobilières et numériques, ainsi que le produit de la CVEC (1,2 M€). Elles intègrent également les recettes issues de la vente d'eau du SIGDU (2 M€).

En 2023 et 2024, ces ressources ont progressé, en grande partie en raison des nouvelles modalités de versement des campagnes CVEC, mais surtout grâce au versement de soldes d'opérations d'investissement et d'avances sur projets.

Les ressources liées à la formation ont également augmenté, avec une hausse significative des financements issus de l'apprentissage, de la formation continue et de la CLEFF (DEFLE + DLM). Un réajustement du niveau des DI a également été opéré (+200 K€).

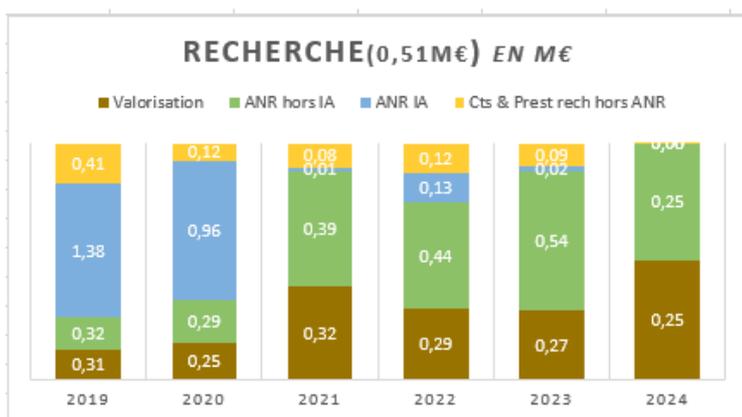
En revanche, l'item des ressources dédiées à la recherche affichent une légère baisse, due à la temporalité des versements de l'ANR et aux effets de la délégation globale de gestion auprès du CNRS depuis 2022. Cette évolution s'accompagne d'une diminution des contrats et prestations de recherche hors ANR, notamment pour l'UMR Archéosciences. Par ailleurs, une partie des financements de la recherche, attribués sous forme de subventions, se retrouve comptabilisée dans la catégorie « autres ressources ».

Focus Formation :

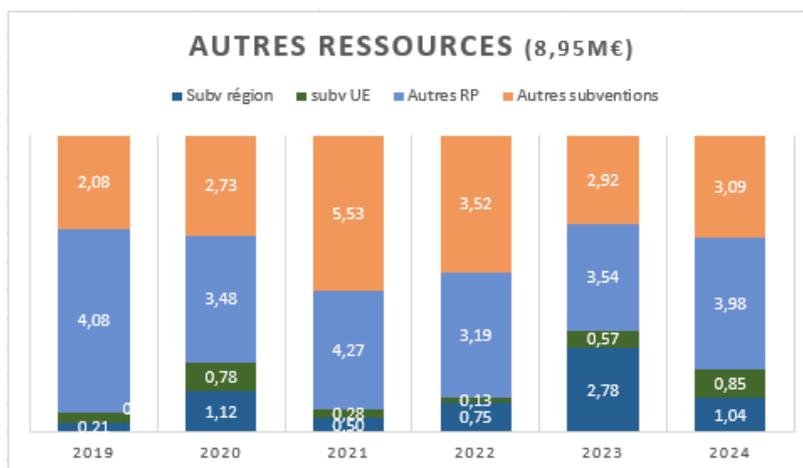


L'établissement a bien perçu de la taxe d'apprentissage en 2024 à hauteur de **93 117,67€** (dont 31,34K€ UFR, 43K€ IJBA, 19K€ IUT). Toutefois, en raison de l'absence d'émission du titre de recette, le rapprochement de l'encaissement n'a pas pu être effectué, ce qui explique l'absence d'inscription budgétaire en RE sur 2024. Néanmoins, cette somme est bien comptabilisée dans les comptes de l'agent comptable pour l'exercice 2024, garantissant ainsi sa prise en compte financière. En 2025, le niveau des RE budgétaires sera augmentée de cette somme en plus de celle de la TA 2025.

Focus Recherche :



Focus Autres ressources :

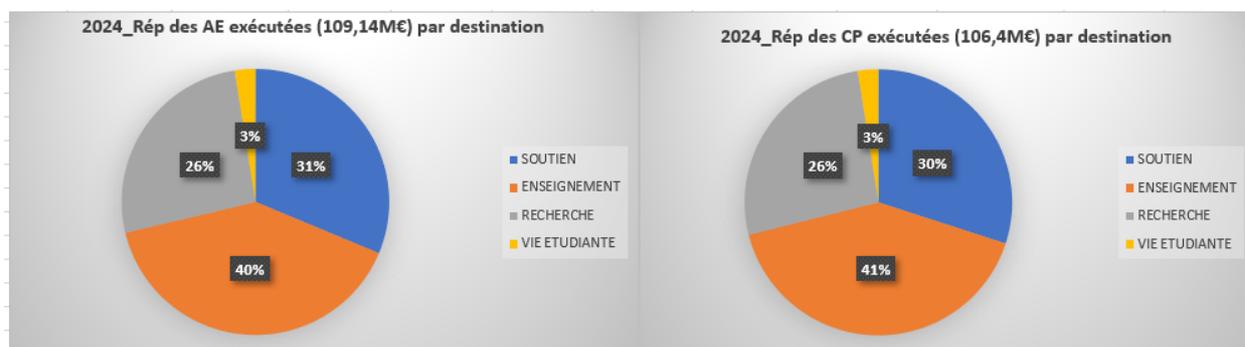


2. 5. Les dépenses 2024

Le budget est matriciel en élaboration et en exécution. Il est défini par deux objets : la nature (enveloppe) de dépenses (fonctionnement, investissement, personnel) et la destination (activité) LOLF (licence, master, recherche, pilotage, immobilier, vie étudiante...)

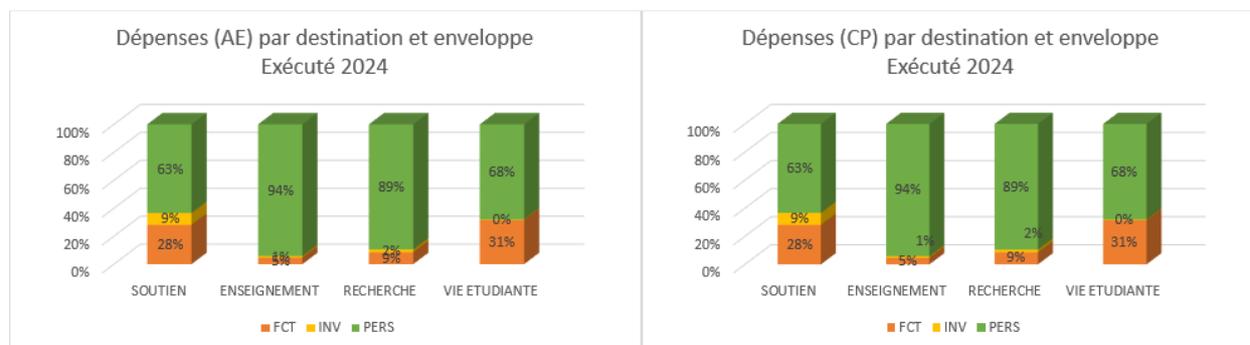
Le premier poste de dépenses de l'établissement est consacré à la formation. Il représente 41% des dépenses décaissées de l'établissement sur 2024 (39% en 2023).

2024 en €	AE	Rép % AE	CP	Rép% CP
SOUTIEN	34 162 202	31%	31 922 492	30%
ENSEIGNEMENT	43 623 158	40,0%	43 677 821	41,1%
RECHERCHE	28 640 505	26%	28 128 968	26%
VIE ETUDIANTE	2 712 709	2,5%	2 630 911	2,5%
TOTAL	109 138 575	100%	106 360 193	100%



La ventilation par grande mission est sensiblement identique en AE et CP sur les trois derniers comptes financiers.

Répartition des dépenses (F,I,P) par grandes missions :



2. 5. 1. Les autorisations d'engagements (AE) de fonctionnement 2024

DEPENSES AE (en €)	COFI 2024	COFI 2023	Rép% 2024	Rép% 2023
FCT	14 870 728	14 716 253	13,6%	14,3%
INV	5 941 408	2 989 727	5,4%	2,9%
PRS	88 326 438	85 400 362	80,9%	82,8%
S/T fonctionnement(F+P)	103 197 166	100 116 615	94,6%	97,1%
Poids Pers/dep fonct totale	85,6%	85,3%		
TOTAL AE	109 138 575 €	103 106 342 €		

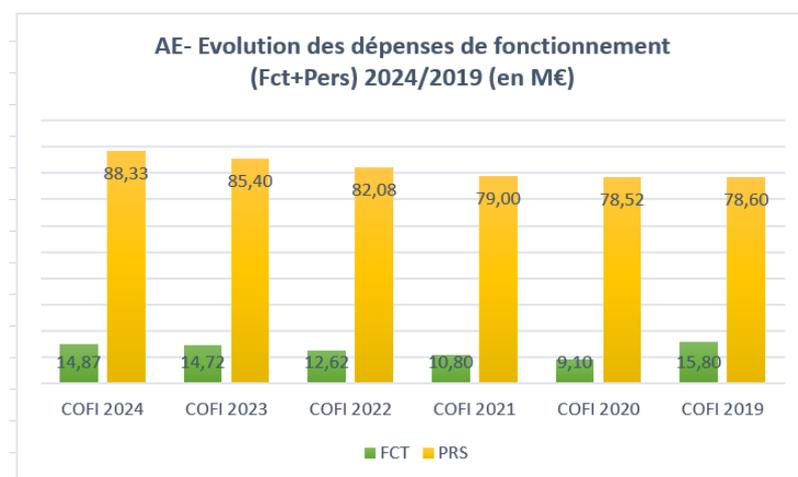
Le montant des AE exécutées pour le fonctionnement (**enveloppe de fonctionnement et de personnel**) s'élève à **103 197 166€**.

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des dépenses courantes, telles que la rémunération des personnels, les dépenses d'entretien des bâtiments et toutes les dépenses permettant à l'Université Bordeaux Montaigne d'assumer les missions qui lui sont confiées.

En 2024, les dépenses de fonctionnement globales (enveloppes FCT + PERS) ont représenté 94,6 % du budget total des autorisations d'engagement exécutées, contre 97 % en 2023. Cette baisse mécanique s'explique par l'augmentation de l'enveloppe d'investissement sur l'exercice. Toutefois, l'exécution des dépenses de fonctionnement (F + P) a progressé de 3 M€, principalement en raison de l'impact en extension année pleine de la campagne d'emploi 2023, et 4/12 de CE 2024, ainsi que des mesures salariales exogènes et spécifiques à l'établissement.

En 2024, les dépenses de personnel représentent 85,6% des dépenses de fonctionnement global (85,3% en 2023). Elles ont augmenté de +5,7% (soit +3,14M€) suite à l'augmentation de l'enveloppe de personnel (+2,93M€) d'une part, et d'autre part, à la reprise normale de l'activité et aux nouveaux projets pour lesquels des marchés ont été initiés. La relative stabilité de l'enveloppe de fonctionnement constatée est due à la maîtrise des fluides (gaz et électricité), ainsi que celle relative aux achats de matériels primaires.

Focus sur l'évolution du budget d'AE exécuté 2019-2024 en fonctionnement (F+I):



2. 5. 2. Plafond des emplois et enveloppe de personnel

Pour rappel, les crédits budgétaires de l'enveloppe de personnel sont égaux en AE et CP, conformément au décret GBCP.

2. 5. 2. 1. Analyse de l'exécution budgétaire des crédits de personnels

La gestion budgétaire de l'enveloppe de masse salariale de l'établissement est répartie entre plusieurs centres de responsabilité budgétaire (CRB), ce qui en complexifie le suivi.

- La majorité des crédits liés aux emplois sous plafond financés par l'État est exécutée via le CRB 914_Masse salariale.
- Les contrats de recherche et projets transversaux sont principalement gérés au sein du CRB 918_Recherche, ainsi que dans d'autres CRB, en fonction des financements spécifiques (ANR, PIA3, AAP région, CPER...). L'établissement doit en assurer le suivi auprès des financeurs.
- Les emplois financés sur les ressources propres de l'université (hors projets pluriannuels) sont répartis sur l'ensemble des CRB, tout comme les dépenses hors « Paie à Façon ».
- Enfin, les heures complémentaires (HCC) sont programmées et exécutées directement sur les composantes (UFR, IUT, IJBA, CLEFF, DAPS et services de soutien).

▪ Evolution de la répartition de l'enveloppe de personnel 2019-2024 :

PERS (en €)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
914_Masse salariale	70 840 603	71 335 632	72 367 639	75 450 733	78 490 682	80 533 513
9*_Autres	7 763 219	7 247 115	6 620 074	6 625 431	6 909 680	7 792 926
Total AE=CP	78 603 822	78 582 747	78 987 713	82 076 164	85 400 362	88 326 438
dont CRB 914 Masse salariale	90,1%	90,8%	91,6%	91,9%	91,9%	91,2%
dont Autres CRB	9,9%	9,2%	8,4%	8,1%	8,1%	8,8%

➤ Et se ventile entre :

PERS (en €)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
914_Masse salariale	70 840 603	71 335 632	72 367 639	75 450 733	78 490 682	80 533 513
9*_Autres	7 763 219	7 247 115	6 620 074	6 625 431	6 909 680	7 792 926
Total AE=CP	78 603 822	78 582 747	78 987 713	82 076 164	85 400 362	88 326 438
dont CRB 914 Masse salariale	90,1%	90,8%	91,6%	91,9%	91,9%	91,2%
dont Autres CRB	9,9%	9,2%	8,4%	8,1%	8,1%	8,8%

▪ Focus sur l'exécution budgétaire 2024 de l'enveloppe de masse salariale :

2024 en €	Budgété	Réalisé AE/CP	Dispo AE/CP	Tx %
TOTAL PERS	89 051 259	88 326 438	724 821	99,2%
dont sur OPPA	1 079 450	954 096	125 354	88,4%
dont hors OPPA	87 971 809	87 372 342	599 467	99,3%

CRB	Budgété	Réalisé	Tx% 2024	Rép %
914_Masse salariale	80 578 667	80 533 513	99,9%	91,2%
9*_autres	8 472 592	7 792 926	92,0%	8,8%
Total AE/CP PERS 2024	89 051 259	88 326 438	99,2%	100,0%

L'enveloppe exécutée de masse salariale globale de l'établissement (89,05M€) est quasi conforme à la prévision d'atterrissage du BR-2024 (88,33M€), soit un **taux d'exécution de 99,2%**. On constate une sous-consommation de **724 821€** dont 17,3% relève des projets financés sur contrats recherche et hors recherche.

❖ Explication de l'écart entre le Budget Rectificatif 2024 et le Compte Financier

Le Budget Rectificatif (BR), établi en parallèle du budget initial de l'année suivante, permet d'actualiser la programmation financière, en particulier pour les projets pluriannuels et la masse salariale. Il garantit également la prise en compte de la dernière paie de décembre, une obligation réglementaire.

Analyse des écarts :

Une sous-consommation de **557,2 K€** a été observée sur le budget propre, dont :

- **42,3 K€** sur des financements spécifiques (IUF, CVEC, DSG, pré-comp).
- Une part provenant de **l'enveloppe de précaution centralisée**.
- **125 K€** sur des **contrats de recherche et d'enseignement**.

Masse salariale

- Le BR 2024 prévoyait **89,05 M€** pour la masse salariale.
- L'exécution budgétaire s'élève finalement à **88,33 M€**, soit un **taux d'exécution de 99,2 %**.

Effectifs (ETPT)

Les prévisions d'emplois exprimées en ETPT (Équivalents Temps Plein Travaillés) votées au BR ont été **respectées et intégralement exécutées**.

Analyse de la variation 2024-2023 de l'enveloppe budgétaire de masse salariale :

Source cellule d'aide au pilotage (CAP) et direction des ressources humaines (DRH) :

Pour la troisième année consécutive, les crédits de paiement consommés enregistrent une hausse notable, avec une augmentation de **2,93 M€** (contre +3,32 M€ entre 2022 et 2023). Cette évolution résulte de divers facteurs.

Parmi eux, la revalorisation du point d'indice de +1,5 % au 1er juillet 2023 a entraîné un impact supplémentaire de +630 K€ en 2024. Par ailleurs, l'évolution moyenne des indices, tous statuts confondus, a généré un surcoût limité à 146 K€, hors effet de l'augmentation générale de 5 points d'indice au 1er janvier 2024.

Le montant du CAS pension s'élève à **23 771 760 €**, tandis que le GVT atteint **136 214 €**. Cette évolution du GVT s'explique par le remplacement de personnels plutôt avec des carrières longues ou en fin de carrière, dont la rémunération était plus élevée, par des agents plus jeunes au début de leur parcours professionnel.

Focus sur les mesures « GUERINI » dont l'impact total est de 1,9M€ sur 2024 :

L'extension en année pleine des mesures Guérini annoncées en juillet 2023 (+1,12M€ en 2023) impacte l'exercice 2024 à hauteur de **+744 K€**, répartis comme suit :

- Revalorisation du point d'indice de + 1,5% : + 635 K€ ;
- Revalorisation des grilles (+ 5points pour tous les échelons/chevrons) : 601 K€ (dont 419 K€ pour les titulaires et 184 K€ pour les contractuels) ;
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (PPAE) : - 525 K€. Sous conditions de rémunération et de période de contrat, elle a été versée à 719 agents à UBM en 2023 uniquement ;
- La hausse du remboursement transport (prise en charge passant de 50% à 75% au 01/09/2023). Impact supplémentaire 2024 : +23 K€ ;

- Revalorisation de certains échelons de catégorie B & C : +8 K€ ;
- Revalorisation de jours de congés indemnisés (CET) : +3 K€.

L'analyse de l'évolution de l'enveloppe des dépenses de personnel ci-dessous est prise sous l'angle des différentes catégories d'emploi, de la rémunération accessoire, de la recherche, des heures complémentaires et du hors paie.

	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution
Masse salariale par type de population hors rémunération accessoire et hors périmètre de la recherche			
Enseignants titulaires	42 921 594 €	43 383 134 €	461 541 €
BIATS titulaires	17 209 990 €	17 749 388 €	539 398 €
Sous-total titulaires	60 131 584 €	61 132 522 €	1 000 938 €
BIATS CDD/CDI	6 679 048 €	7 112 399 €	433 352 €
Contractuels étudiants	823 107 €	926 930 €	103 823 €
Apprentis	33 715 €	36 246 €	2 531 €
Sous-total contr. BIATSS	7 535 869 €	8 075 575 €	539 706 €
Enseignants contractuels	5 271 650 €	5 329 734 €	58 084 €
Doctorants contractuels	2 728 938 €	2 951 015 €	222 077 €
Sous-total contr.ens	8 000 588 €	8 280 749 €	280 161 €
Rémunérations accessoires			
Indemnitaires BIATSS titulaires	2 110 657 €	2 126 643 €	15 985 €
Indemnitaires Enseignants	1 874 974 €	2 441 178 €	566 204 €
Autres vacances & rémunérations accessoires	1 079 736 €	1 065 523 €	-14 214 €
Sous-totat	5 065 367,74 €	5 633 343,67 €	567 975,94 €
Recherche	585 035 €	763 926 €	178 891 €
Heures de cours complémentaire	3 882 537 €	4 316 674 €	434 137 €
Hors paie	199 381 €	123 648 €	-75 733 €
TOTAL Masse salariale établissement	85 400 362,34 €	88 326 438,22 €	2 926 075,88 €

Tableau réalisé à partir de la comptabilité budgétaire, les montants indiqués étant en crédits de paiement."

La rémunération :

- **Enseignants titulaires (49 % des dépenses de personnel en 2024)**

La masse salariale de cette catégorie progresse de 1,1 % (+462 K€), soit 15 % de l'augmentation totale entre 2023 et 2024.

- L'augmentation du point d'indice en juillet 2023 explique +321 K€.
- La baisse nette des effectifs (-0,9 ETPT) a un impact limité (-87 K€), conséquence de nombreux départs à la retraite et de mobilités non totalement compensées.
- Une campagne de recrutement importante en 2023 a permis de stabiliser les effectifs et une réelle hausse est attendue à la rentrée 2024, avec un impact plus fort en 2025.
- L'indice moyen est en très légère diminution, reflétant le remplacement de personnels en fin de carrière par des enseignants en début de parcours.

- **Personnels BIATSS titulaires (20 % des dépenses de personnel en 2024)**

La masse salariale de cette catégorie augmente de 3,1 % (+539 K€), représentant 18 % de la hausse totale en 2024.

- La revalorisation du point d'indice contribue à hauteur de +131 K€.
- L'évolution de l'indice moyen (de 482 à 492) entraîne une hausse de +362 K€, répartie entre la mesure Guérini et le Glissement Vieillesse Technicité (GVT).
- Les effectifs augmentent légèrement (+1,4 ETPT), soit une hausse de 15 % de la masse salariale de cette catégorie. Cette augmentation résulte de la campagne d'emplois 2023,

tandis que celle de 2024 n'a pas atteint pleinement ses objectifs en raison de départs imprévus.

- L'université poursuit ses efforts pour ouvrir des concours et lutter contre la précarité. Cependant, les difficultés de recrutement sont accentuées par la faible attractivité du secteur public, la concurrence sur la métropole bordelaise et un contexte de chômage historiquement bas.
- **Personnels BIATSS contractuels (CDD et CDI)**

Forte progression de **+6 % (+433 K€ et +14 ETPT)**, bien qu'en réalité, la variation soit encore plus marquée en raison de l'effet exceptionnel de la prime pouvoir d'achat 2023 (-169 K€).

- *Hausse des effectifs* : +464 K€ pour +14 ETPT (dont 2 financés par des ressources nouvelles mais non pérennes - PRECOMP SID et PIA 3 ACCES). Certains recrutements ont été réalisés pour compenser des départs en mobilité ou des absences de longue durée.
- *Revalorisation des indices* : +118 K€ (mesure Guérini).
- *Impact de la hausse du point d'indice* : +53 K€.
- *Augmentation des indemnités pour CDD/CDI (+11 %)* : +24 K€.

- **Contrats étudiants**

La masse salariale des étudiants employés par l'université progresse de **+104 K€ (+159 K€ en 2023)**. Cette évolution s'inscrit dans la continuité de la politique de l'établissement visant à :

- Renforcer l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.
- Soutenir l'accueil et la vie étudiante (DIVEC, DOSIP, composantes).
- Maintenir un niveau élevé de tuteurs pour accompagner le chantier du SCD.

- **Enseignants contractuels**

Augmentation de **+58 K€**, qui atteint **+208 K€** après neutralisation de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat 2023. Cette hausse s'explique par une augmentation des effectifs **de 120 à 124 ETPT en 2024** :

- **ATER** : +2 ETPT, avec une masse salariale stable (hors PPAE).
- **PAST** : Peu de variation (+0,2 ETPT).
- **CDD/CDI & lecteurs** : +2 ETPT pour +99 K€ (incluant la mesure Guérini et la hausse du point).

- **Doctorants contractuels**

Augmentation de **+222 K€**, principalement due à :

- Une **hausse des effectifs** (+6,6 ETPT, dont certains cofinancés par la Région).
 - L'application de la **loi de programmation pour la recherche**, entraînant une revalorisation progressive des salaires en 2021, 2022, 2023 et au **1er janvier 2024**.
- **En résumé** : La masse salariale progresse sous l'effet conjugué des mesures de revalorisation, des évolutions d'effectifs et des politiques de l'établissement visant à stabiliser et valoriser ses personnels, tout en faisant face aux défis du recrutement et de l'attractivité du secteur public.

La rémunération accessoire :

- **Personnels BIATSS titulaires**

L'augmentation de 11 % de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) pour chaque BIATSS titulaire a entraîné une hausse de **+210 K€**, dont **26 K€ compensés par la dotation de l'État (SCSP)**. Cependant, en raison du versement exceptionnel de la prime de pouvoir d'achat en 2023 et du rappel de revalorisation de l'IFSE au **1er janvier 2022**, cette augmentation semble relativement modérée (+15,9 K€).

- **Personnels enseignants**

L'indemnitare des enseignants a fortement augmenté, avec une progression de **+566 K€** liée à plusieurs facteurs :

- **Revalorisation de l'indemnité de fonction (volet C1 du RIPEC)** : Mise en place au **1er janvier 2022** en remplacement de la PRES des enseignants-chercheurs, cette indemnité a été significativement revalorisée. Le montant annuel passe de **3 500 €** à **4 200 €**, pour un impact budgétaire de **+299 K€** en 2024.
- **Transformation de l'ancienne prime pour charges administratives (PCA) en indemnité de responsabilités particulières (volet C2 du RIPEC)** : La possibilité pour les enseignants de convertir certaines obligations de service en indemnités a entraîné une hausse des versements de **+82 K€**, portant le total à **227 K€ en 2024**.
- **Augmentation des primes individuelles (volet C3 du RIPEC) et de la PEDR (prime d'encadrement doctoral et de recherche)** : Impact budgétaire de **+136 K€**.
- **Revalorisation des PRES des enseignants du second degré** : La prime annuelle passe de **2 149 € en 2023** à **3 143 € en 2024**, entraînant une hausse de **+130 K€**, incluant des rappels de revalorisation de 2023.

En résumé : L'augmentation des rémunérations accessoires résulte principalement de la revalorisation des primes et indemnités, notamment dans le cadre du RIPEC pour les enseignants-chercheurs et de l'IFSE pour les personnels BIATSS.

L'analyse de l'évolution de la masse salariale rattachée à l'activité de recherche :

La masse salariale dédiée à la recherche a augmenté de **178 K€** et de **4,5 ETPT**, incluant l'ensemble des catégories concernées : **contractuels en CDD, doctorants contractuels et post-doctorats/chercheurs en CDD**.

Les dépenses hors paye s'élèvent à **123 648 €**. Le volume exécuté a diminué de **76K€**, principalement dû aux difficultés rencontrées avec le marché de médecine préventive depuis 2023.

Les heures de cours complémentaires

En 2024, le nombre d'heures complémentaires (HCC) a augmenté de **8 %**, passant de **73 926 heures en 2023** à **80 170 heures en 2024**. Cette hausse, combinée à une augmentation du **coût horaire**, entraîne une progression de **11 % du coût total chargé** des heures complémentaires.

La note jointe ci-dessous en date du 27 janvier 2025 établie par la CAP, détaille :

- Les raisons de l'augmentation des HCC entre les comptes financiers 2023 et 2024.
- L'écart entre le budget rectificatif et le compte financier.

Elements d'analyse de la variation des heures complémentaires pour le compte financier 2024

L'année 2024 voit une augmentation de 8 % du nombre d'heures de cours complémentaires (HCC) passant de 73 926 heures en 2023 à 80 170 heures en 2024.

Cela se traduit par un coût chargé des heures complémentaires en augmentation de 11% compte tenu du coût horaire en augmentation entre 2023 et 2024.

La note suivante se propose d'expliquer dans un premier temps les raisons de l'augmentation des HCC entre les comptes financiers 2023/ 2024 et dans un deuxième temps l'écart entre le budget rectificatif et le compte financier.

HCC payées	2023	2024	Variation	en %
En HETD	73 926 h	80 170 h	6 244 h	8%
En euros	3 882 537 €	4 316 674 €	434 137 €	11%

1- Explications sur l'augmentation des HCC entre 2023 et 2024

Deux facteurs ont un impact sur le volume des HCC : le potentiel des enseignants statutaires et l'offre de formation réalisée.

	2023	2024	Impact sur les HCC payées
Potentiel enseignant (service dû)	122 081 h	119 484 h	2 597 h
Volume du REH (lié à la mise en place du Ripec C2)	8 442 h	5 677 h	-2 765 h
Offre de formation réalisée	185 547 h	190 945 h	5 399 h
Avance de paiement de HCC du semestre impair	6 587 h	7 600 h	1 013 h
Total impact sur les HCC :			6 244 h

Focus sur la diminution du potentiel enseignant et l'augmentation de l'offre de formation.

Potentiel enseignant par composante	2023	2024	Variation
CLEFF/DEFLE	4 819 h	5 575 h	756 h
IUT BORDEAUX MONTAIGNE	14 576 h	15 194 h	618 h
FTLV	384 h	384 h	0 h
IJBA	1 312 h	1 216 h	-96 h
DAPS	3 455 h	3 346 h	-109 h
UFR HUMANITES	31 566 h	31 145 h	-422 h
UFR STC	13 201 h	12 729 h	-471 h
UFR LANG	52 768 h	49 895 h	-2 873 h
Total général	122 081 h	119 484 h	-2 597 h



La baisse du potentiel est liée d'une part par la mesure de réduction du service statutaire des lecteurs à l'UFR langues et civilisations et d'autre part par l'augmentation des décharges liées à la mise en place du RIPEC C2.

Offre de formation réalisée	HETD 22-23	HETD 23-24	Variation
UFR LANG	72 073 h	71 888 h	-185 h
UFR HUMANITES	51 230 h	50 325 h	-905 h
IUT BORDEAUX MONTAIGNE	21 170 h	26 505 h	5 336 h
UFR STC	20 936 h	20 338 h	-598 h
CLEFF/DEFLE	9 304 h	9 665 h	362 h
AUTRE	6 491 h	7 542 h	1 052 h
IJBA	4 345 h	4 683 h	338 h
	185 547 h	190 945 h	5 399 h



La hausse de l'offre de formation est liée au déploiement des bachelors universitaires de technologie à l'IUT.

2- Ecart entre budget rectificatif et compte financier

	Montant BR	Montant Compte fi	Variation en %
Prévision des HCC	4 400 000 €	4 316 674 €	-1,9%



L'écart baissé entre le montant des HCC au compte financier et au BR s'explique par un rythme de paiement des heures complémentaires en fin d'année légèrement en deçà des prévisions.

2. 5. 2. 2. Analyse du tableau des emplois (T1)

Pour rappel, le plafond des emplois fixés sur budget de l'Etat est de 998 ETPT indiquée dans la notification définitive de SCSP 2024. (996 ETPT en 2023).

Pour rappel, le plafond des emplois voté au dernier budget rectificatif 2024 s'établit à 1 179,0 ETPT répartis entre : 958,9 ETPT sous- plafond Etat et 220,1 ETPT sous- plafond Etablissement.

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

COMPTE FINANCIER 2024

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)	
		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global	
		En ETPT	En ETPT		
Catégories d'emplois	Nature des emplois				
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	426,5 (1)		426,5
		Titulaires CDI	11,9	0,3	12,2
	Non permanents CDD	171,0	31,5	202,5	
	S'total EC	609,4	31,8	641,2	
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				-	
BIATOSS	Permanents			310,0	
		Titulaires CDI	39,5 (2)	37,9	77,4
		Non permanents CDD	-	150,4	150,4
		S'total Biatoss	349,5	188,3	537,8
Totaux		958,9 (3)	220,1	1 179,0	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		998,0 (5)		Plafond global des emplois voté par le CA	

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

A l'atterrissage du compte financier 2024, la consommation des emplois en ETPT fait état de : **1 179,0 ETPT.**

Le plafond d'emplois global a été respecté par rapport au BR- 2024 et se répartit entre :

- 958,9 ETPT sur plafond ETAT.
- 220,1 ETPT sur plafond établissement.

Arrêtée au compte financier de 2023, la consommation des emplois était de :

- 947,1 ETPT sous plafond Etat (996 ETPT notifiés).
- 200,1 ETPT financés sous plafond établissement.
- Soit un total de **1 147,3 ETPT.**

Il est à souligner que la consommation des ETPT est en hausse par rapport au compte financier 2023, soit +31,7 ETPT dont :

- +11,8 ETPT sur plafond Etat.
- +19,9 ETPT sur plafond UBM.

Gestion et projection de la masse salariale : un travail en cours pour un cadre sécurisé et partagé

Un **travail structurant**, mené par la **CAP et la DRH**, est en cours pour aboutir à un **schéma d'emploi actualisé et partagé**. Cet effort vise à **sécuriser la gestion de la masse salariale** et à assurer une **projection pluriannuelle fiable** de son financement.

En 2024, la consommation des ETPT est inférieure de 39,1 ETPT au plafond d'emplois fixé par l'État. Deux raisons principales expliquent cet écart :

- Un financement insuffisant : la dotation SCSP ne couvre pas totalement le coût de l'ensemble des postes autorisés (dont impact du GVT).
- Des emplois temporairement inoccupés : congés à temps partiel, périodes de demi-traitement, vacances de poste, etc.

Par ailleurs, lorsque des **contractuels passent en CDI** (hors CDIisation anticipée), ils sont **intégrés sous le plafond d'emplois de l'État**, ce qui impacte directement son niveau de consommation.

Enfin, la **SCSP**, calculée en fonction du plafond d'emplois de l'établissement, participe au financement également du **plafond 2**, dédié à certains postes dits « pérennes ». En **2024**, un travail d'**identification précise de ces deux plafonds** a été engagé et se poursuivra en **2025** pour renforcer la lisibilité et la maîtrise des emplois budgétaires.

2. 5. 2. 3. Evolution de la masse salariale (*correctif*) :

En droits constatés (633, 64*, 68* et 7*)*



Jusqu'en 2022, le seuil d'alerte de 80 % était appliqué aux deux méthodes de calcul utilisées pour évaluer la part des dépenses de personnel.

À partir de 2023, le **ratio Dizambourg** (dépenses de masse salariale rapportées aux recettes encaissables) est retenu comme indicateur de suivi de la rigidité de la masse salariale. Son seuil d'alerte était fixé à 83 % en 2023, puis à 85 % à compter du compte financier 2024, conformément à l'évolution du décret financier de décembre 2024 pour les universités ALLSHS.

L'autre méthode de calcul conserve un seuil d'alerte fixé à 80 %.

- **Le ratio Dizambourg est un des trois indicateurs de soutenabilité financière retenus à compter du compte financier 2024.**

Peu importe la méthode utilisée, il est évident que les dépenses de masse salariale pèsent fortement sur le budget de l'établissement.

L'évolution de la courbe jaune (ratio Dizambourg) entre 2017 et 2021 montre une amélioration, due d'une part à l'augmentation des ressources de l'établissement et d'autre part à la maîtrise du budget de masse salariale. Toutefois, les ressources qui ont contribué positivement à ce ratio pendant cette période étaient principalement non pérennes, notamment issues des opérations immobilières.

Après une forte hausse de ce ratio en 2022, une légère diminution a été constatée à la fin de l'exercice 2023. Cela s'explique par une augmentation plus rapide des ressources encaissables (+9 M€, soit +9%) par rapport à l'enveloppe de masse salariale (+6,44 M€, soit +8%). Une part importante de cette hausse des ressources provient du développement des contrats d'apprentissage, ainsi que des versements anticipés et soldés sur les opérations pluriannuelles entre 2022 et 2024.

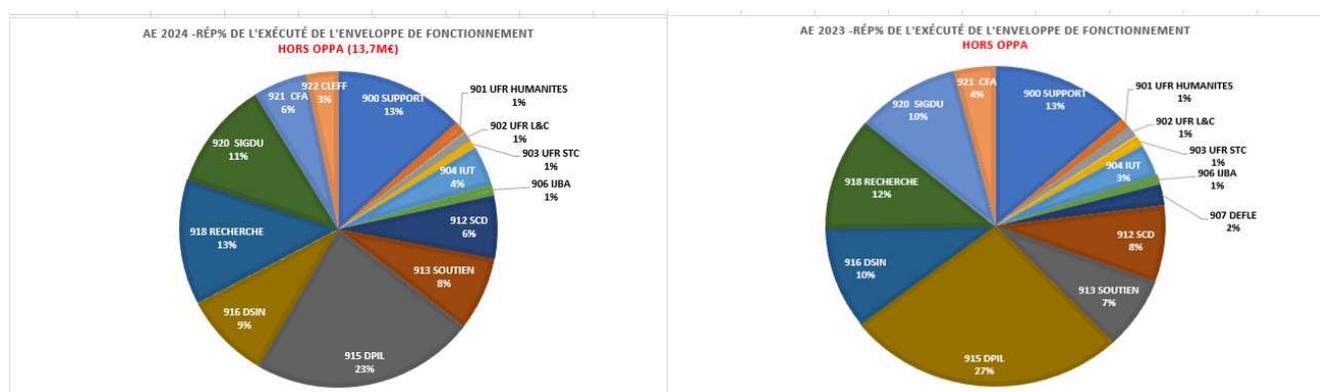
Par ailleurs, l'augmentation des charges décaissables et une gestion rigoureuse de la masse salariale ont eu un effet positif sur le ratio bleu entre 2017 et 2021, et de nouveau entre 2022 et 2023. En effet, bien que les dépenses de masse salariale aient augmenté de manière significative (+8%), cette hausse reste inférieure à celle des charges décaissables globales (+11,45%).

2. 5. 2. 4. L'enveloppe de fonctionnement (hors personnel).

Le montant des dépenses de fonctionnement (hors personnel) 2024 s'élève à 14,9M€ et représente 13,6% du budget d'AE 2024 exécuté (14,3% soit 14,7M€ en 2023) :

- 1,2 M€ (1.2 M€ en 2023) sur opérations pluriannuelles (OPPA) ;
- 13,7M€ (13,5 M€ en 2023) sur budget propre ventilés entre les centres de responsabilité budgétaire (CRB) :

Le périmètre des CRB a évolué entre 2023 et 2024 avec la création du CRB 922_CLEFF et la suppression du CRB 907_DEFLE.



2. 5. 3. Les investissements 2024 :

Le montant des investissements 2024 s'élève à 5,94 M€ et représente 5,4% du budget d'AE exécuté sur 2024 (3 M€ et représente 3% en 2023). Ces engagements sont majoritairement liés à des mandats (SRIA) et des marchés (CPER archéo) :

- 3,96 M€ sur opérations pluriannuelles : PPI opérations diverses (1,9M€), et autres fins d'opérations (165K€) sur l'immobilier. Et 634K€ sur l'opération INFRANUM porté par la DSIn.
- 1,98 M€ sur des opérations établissement dont :
 - 409 K€ équipements divers infrastructures numériques et équipements informatique.
 - 221 K€ sur l'immobilier : mobilier divers et gros travaux hors PPI.
 - 723K€ sur le SIGDU divers travaux.

- 222 K€ sur le CFA financement d'équipement pédagogiques pour les composantes à travers le PPI.
- 255 K€ divers, y compris équipements IUT numériques et immobiliers.

Les dépenses d'investissement de 2024 visent essentiellement les équipements informatiques, les infrastructures de la DSIN liées au renouvellement de matériel, à la poursuite du déploiement du télétravail, et les travaux immobiliers.

2. 6. FOCUS sur les centres de responsabilités budgétaires (CRB)

2. 6. 1. Variation 2024-2023 : les autorisations d'engagement

En 2024, le périmètre des CRB a changé avec la création du CRB 922 (CLEFF) et la suppression du CRB 907 (DEFLE). Par conséquent, la comparaison de l'évolution entre 2023 et 2024 n'est pas totalement complète.

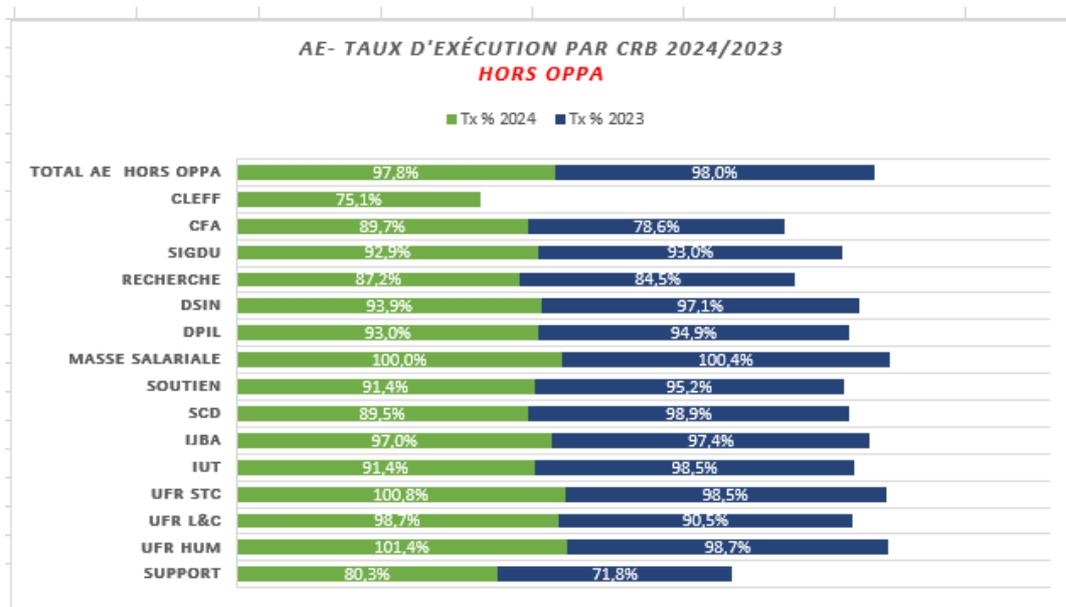
➤ Variation du budget global exécuté :

De façon globale, l'exécution des dépenses au niveau des CRB est restée stable par rapport à 2023, année où la reprise de l'activité avait commencé, malgré l'impact de l'inflation. On soulignera ainsi la stabilité de l'activité des CRB, avec l'effet du blocage de l'établissement sur plusieurs semaines de nouveau en 2024, qui a contribué à compenser l'impact de l'inflation. Cette dernière a continué d'affecter l'année 2024, notamment avec l'augmentation des coûts liés aux déplacements, aux frais de réception et aux événements divers.

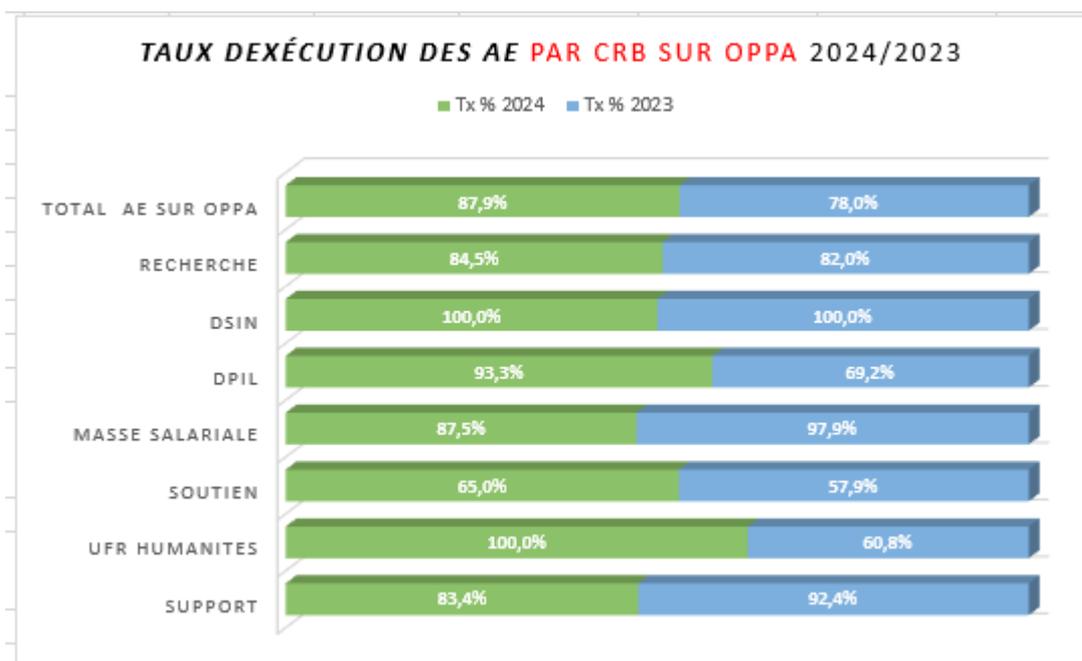
Autorisation d'engagement (AE) taux d'exécution 2024/ variation 2023									
	CRB	BI	BR1	EXECUTE	DISPO	Tx% BI 2024	Tx % 2024	Tx % 2023	Variation
900	SUPPORT	6 674 050	2 887 703	2 331 428	556 275	34,9%	80,7%	74,2%	6,49%
901	UFR HUMAINITES	1 198 489	1 387 498	1 407 126	-19 628	117,4%	101,4%	97,6%	3,82%
902	UFR LANGUES & CIVILISATIONS	1 231 910	1 516 242	1 496 770	19 472	121,5%	98,7%	90,5%	8,18%
903	UFR SCIENCES DES TERRITOIRES & DE LA COMMUN	515 678	574 735	579 361	-4 627	112,3%	100,8%	98,5%	2,28%
904	IUT	1 759 713	1 759 616	1 609 034	150 582	91,4%	91,4%	98,5%	-7,02%
906	NEBA	385 200	408 000	395 804	12 196	102,8%	97,0%	97,4%	-0,36%
912	SCD	1 052 618	969 870	867 570	102 300	82,4%	89,5%	98,9%	-9,44%
913	SOUTIEN	1 873 001	1 720 371	1 459 573	260 798	77,9%	84,8%	86,2%	-1,38%
914	MASSSE SALARIALE	79 756 859	80 578 667	80 533 513	45 154	101,0%	99,9%	100,4%	-0,50%
915	DSIN	24 421 686	6 133 039	5 709 950	423 089	23,4%	93,1%	87,9%	5,16%
916	DSIN	2 727 759	2 359 492	2 253 753	105 738	82,6%	95,5%	97,4%	-1,87%
918	RECHERCHE	4 865 881	5 092 546	4 361 453	731 093	89,6%	85,6%	83,5%	2,17%
920	SIGDU	3 101 600	3 001 300	2 787 090	214 210	89,9%	92,9%	93,2%	-0,29%
921	CFA	3 075 047	2 868 874	2 572 131	296 743	83,6%	89,7%	78,6%	11,05%
922	CLEFF	775 240	1 030 488	774 020	256 469	99,8%	75,1%		75,11%
TOTAL AE 2024 EN €		133 414 730	112 288 441	109 138 575	3 149 867	81,8%	97,2%	97,2%	0,00%

La limitativité du budget d'AE est fixée au niveau de chaque CRB et pour chaque enveloppe (F, I, P). Plusieurs CRB affichent un taux d'exécution supérieur à 100%. Cela s'explique par le fait que, pour intégrer les dernières paies de 2024, la limitativité de l'enveloppe de masse salariale a été levée, permettant ainsi de consommer le solde disponible au niveau de l'établissement, dans la limite de l'enveloppe de personnel ouverte au BR-2024.

➤ Variation 2024-2023 du budget propre d'AE hors opérations pluriannuelles :



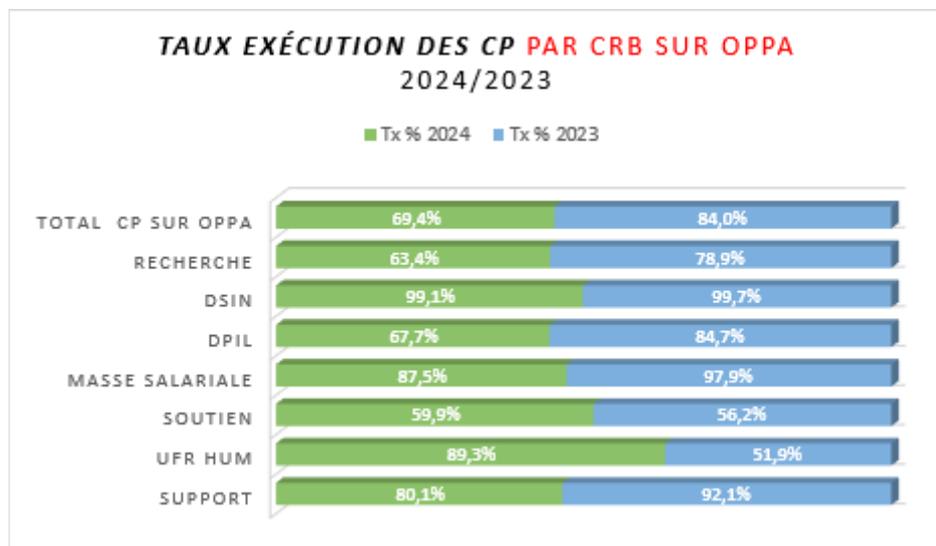
➤ Variation 2024-2023 budget d'AE sur les opérations pluriannuelles (OPPA) :



2. 6. 2. Variation 2024/2023 des crédits de paiement sur OPPA

Les taux d'exécution des CP sur les opérations pluriannuelles ont diminué en 2024 (69,4 % contre 84 % en 2023), après une nette amélioration au cours des trois dernières années. Cette baisse s'explique en partie par une déprogrammation qui reste prudente au niveau des CRB, qui affecte la sincérité de la programmation du dernier budget rectificatif annuel et sa soutenabilité vis-à-vis du plan de trésorerie. De plus 2024 a connu des aléas de gestion (blocage, moyens RH...) qui ont contribué à dégrader cet atterrissage.

Cependant, depuis 2022, la gestion des aléas a été mieux maîtrisée grâce au suivi d'exécution des flux assuré par la DAF, notamment sur les opérations d'investissement et de recherche. Ce budget rectificatif, qualifié de "déprogrammation", intervient en parallèle du budget initial de l'année suivante (N+1). Il vise ainsi à reprogrammer les crédits ouverts sur les OPPA et permet de rendre disponibles, dès le BI N+1, les crédits non consommés sur l'année en cours.



3. Impact de l'exécution sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire

La soutenabilité financière de l'établissement doit désormais être évaluée selon **les nouveaux indicateurs** définis par le décret financier de décembre 2024 (2024-1108 du 2 décembre 2024), ainsi que l'arrêté du 5 décembre 2024 relatif aux seuils de soutenabilité budgétaire des EPSCP. Ces indicateurs sont définis comme suit :

Article 1 :

Les seuils prévus par [l'article R. 719-61 du code de l'éducation](#) sont fixés ainsi qu'il suit :

- a) Le nombre de jours de trésorerie est supérieur à 30 jours ;
- b) Le nombre de jours de fonds de roulement est supérieur à 15 jours ;
- c) Les charges de personnel représentent moins de 83 % des produits encaissables. Le seuil prévu au c est porté à 85 % pour les établissements dont la liste est établie par les ministres chargés de l'enseignement supérieur et du budget.

Article 2 :

Les indicateurs financiers mentionnés à l'article 1er sont calculés selon les modalités suivantes :

- a) Le nombre de jours de trésorerie correspond au ratio du niveau de trésorerie de l'établissement au 31 décembre de l'exercice concerné sur le 1/360e du total des crédits de paiement hors investissement de l'exercice concerné ;
- b) Le nombre de jours de fonds de roulement correspond au ratio du fonds de roulement au 31 décembre de l'exercice concerné sur le 1/360e du total des crédits de paiement hors investissement de l'exercice concerné ;
- c) Le ratio des charges de personnel correspond aux charges de personnel au 31 décembre de l'exercice concerné sur les produits encaissables au 31 décembre de l'exercice concerné.

Ces indicateurs offrent une vision consolidée de la situation financière de l'UBM, mais doivent être interprétés avec prudence. En effet, ils intègrent l'ensemble des opérations immobilières

engagées et prévues, ce qui peut influencer sur l'appréciation du FDR et de la trésorerie réellement disponible (indicateurs du compte financier de l'agent comptable).

Par ailleurs, certaines mesures financées avant 2024 (handicap, IUF, DSG projets, pré-COMP...) n'ont été que partiellement mises en œuvre en 2024 et seront utilisées sur les exercices à venir.

➤ *Cf le rapport de l'agent comptable.*

L'exercice 2024 présente une situation financière globalement soutenable au regard des indicateurs clés du nouveau décret :

- Une trésorerie finale de 20,7 M€, correspondant à 73 jours de couverture (seuil fixé à 30 jours).
- Un fonds de roulement (FDR) de 17,1 M€, soit 60 jours de couverture (seuil fixé à 15 jours).
- **Un ratio Dizambourg de 84,94%** légèrement en-dessous du seuil de 85 %.

Pour information, un jour de dépenses décaissées (CP) de fonctionnement et de masse salariale représente **284 911 €**.

Ces éléments traduisent une capacité financière qui reste conforme aux exigences réglementaires, malgré une vigilance nécessaire sur le ratio Dizambourg.

3. 1. 1. Analyse de l'équilibre financier

3. 1. 1. 1. Le solde budgétaire

Cf point 2.2

Pour mémoire le solde budgétaire constitue un indicateur intermédiaire de la variation de la trésorerie. Le solde des opérations pour compte de tiers (T-5) en est un autre. Comme pour les opérations budgétaires, les opérations non budgétaires impactent le flux de trésorerie (T7).

3. 1. 1. 2. Les opérations non budgétaires

Le solde budgétaire identifié au tableau 2 (analyse au point 2.2) doit être complété du solde des opérations non budgétaires qui génèrent des encaissements et décaissements, répertoriés dans le tableau des opérations pour comptes de tiers (T-5 & T7). Il s'agit pour ces dernières d'opérations au nom et pour le compte de tiers pour lesquelles l'établissement ne dispose en général d'aucune marge de manœuvre décisionnelle, ou d'autres encaissements et décaissements sur compte de tiers.

Le solde de ces opérations (bourses de mobilité, TVA et prêts) résulte de la différence entre encaissement et décaissements réalisés sur l'exercice. Pour 2024, ce solde est positif (+386,5K€) et diminue le prélèvement sur la trésorerie issue du solde budgétaire.

3. 1. 1. 3. La trésorerie

Il résulte de ces deux soldes, opérations budgétaires et opérations non budgétaires un prélèvement sur la trésorerie portant celle-ci à un montant de **20,7M€ au 31/12/2024**.

Soutenabilité à l'échelle annuelle (cf point 3 ci-dessus) :

Le tableau d'équilibre financier (T4) indique une augmentation de la trésorerie de **1,08M€** (2023 : -3,87 M€).

Cette augmentation est la résultante de :

- Un solde budgétaire déficitaire de **-1,71M€** (2023 : déficitaire de 3,89M€) dont 1,88M€ sur le budget propre (hors OPPA).

- Un solde positif des opérations pour le compte de tiers du tableau T5 dont :
 - Un solde négatif de -11,07K€ (bourses de mobilité et RAFF).
 - Un solde positif des autres opérations non budgétaires relatif à la TVA : 397,6K€.
- Un solde positif autres opérations gérées en compte de tiers (T7 Trésor) : 2,4M€.

L'abondement de 1,08M€ de la trésorerie se ventile ainsi :

- ✓ Un abondement de 541K€ sur les opérations fléchées.
- ✓ Un abondement de 544K€ sur la trésorerie non fléchée.

Soutenabilité à l'échelle infra annuelle :

L'évolution infra annuelle de la trésorerie est présentée dans la liasse budgétaire (T7). Au cours de l'année 2024, les points les plus bas de trésorerie ont été celui de mars (18,5M€) et celui de juin (17,9M€).

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
(1) SOLDE INITIAL (débit de mois)	19 600 567	34 102 673	26 221 425	18 466 517	33 990 322	25 910 388	17 915 028	42 521 349	35 926 549	29 522 680	34 131 040	25 545 145	19 600 567
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globales	22 552 338	115 877	813 307	22 888 843	322 055	424 230	32 436 127	479 253	3 320 722	13 929 886	1 208 286	2 446 815	105 837 840
Subvention pour charges de service public	21 863 770	0	0	22 116 348	0	0	31 151 629	0	0	13 000 154	0	193 002	88 324 903
Recettes budgétaires fléchées	0	0	461 705	426 244	17 774	0	6 474	0	360 051	397 833	303 466	2 035 142	4 007 688
Opérations non budgétaires	447 596	650 030	-156 246	505 695	483 500	932 187	1 421 284	567 918	-1 652 770	344 157	117 583	736 154	4 437 087
A. TOTAL	22 999 933	766 706	1 118 856	23 819 762	803 338	1 356 418	33 863 888	1 047 181	2 028 003	14 371 876	1 629 336	5 278 110	109 082 425
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globales	8 245 476	8 414 236	8 490 542	7 998 534	9 548 166	8 341 794	8 576 782	7 229 788	8 046 359	9 017 420	9 349 204	9 639 156	102 893 491
Personnel	7 655 560	7 175 868	7 195 384	7 078 981	7 238 814	7 514 221	7 605 359	7 001 362	7 922 657	7 116 010	7 516 226	7 156 828	87 474 005
Dépenses liées à des recettes fléchées	120 387	142 741	239 790	162 138	184 047	133 472	472 567	316 811	230 483	530 101	373 351	560 841	3 466 731
Personnel	68 275	71 275	79 989	67 195	70 498	66 984	75 748	66 153	58 015	73 334	68 251	86 837	652 554
Opérations non budgétaires	131 962	89 977	143 432	137 304	53 049	-23 479	208 216	95 382	150 031	215 994	492 676	-52 376	1 837 166
B. TOTAL	8 497 826	8 646 954	8 873 764	8 285 976	9 783 263	8 451 787	9 257 565	7 641 981	8 431 873	9 763 515	10 215 230	10 137 623	107 997 359
(2) SOLDE DU MOIS - A - B	14 502 107	-7 881 248	-7 754 908	15 523 895	-8 979 924	-7 095 370	24 606 320	-6 594 799	-6 403 870	4 608 360	-8 585 895	-4 859 513	1 085 066
SOLDE CUMULE (1) + (2)	34 102 673	26 221 425	18 466 517	33 990 322	25 010 388	17 915 028	42 521 349	35 926 549	29 522 680	34 131 040	25 545 145	20 685 631	1 085 066
dont niveau de la trésorerie fléchée	-120 387	-142 741	221 915	263 105	-166 273	-123 472	-466 093	-316 811	-129 568	-122 268	-69 885	-1 474 207	540 928
dont niveau de la trésorerie non fléchée	14 622 493	-7 738 507	-7 976 823	15 260 790	-8 813 651	-6 969 898	23 072 413	-6 277 988	-6 533 438	4 740 628	-8 516 009	-6 333 813	544 108
													1 085 066

L'exercice 2024 se caractérise par d'importantes fluctuations de trésorerie, marquant une évolution notable par rapport au compte financier 2023 et aux exercices précédents. Ces variations sont principalement liées aux facteurs suivants : versements de solde et d'avance sur les opérations pluriannuelles dont l'immobilier, des décalages de décaissements liés à l'activité des services et de l'établissement, l'augmentation de la PAF mensuelle et le versement de la SCSP selon des cycles prévisibles permet de stabiliser la trésorerie à court terme. Cependant, cette stabilité reste conditionnée au maintien des flux de financement.

Si le niveau de trésorerie actuel apparaît confortable, il doit être relativisé face aux engagements à venir. La prudence reste de mise quant à la gestion des ressources propres et à la capacité de l'établissement à autofinancer ses projets (PPI) sans compromettre sa soutenabilité financière à long terme. Une vigilance accrue sur les recettes, l'évolution des charges et les arbitrages budgétaires sera nécessaire pour maintenir un équilibre durable.

- Le montant de la trésorerie au 31/12/202 atteint **20,7M€** soit **73 jours de fonctionnement (71j en 2023, 89j en 2022 et 108j en 2021)** (le seuil de vigilance étant de 30 jours).
- **Donnée brute : se référer à l'analyse détaillée (trésorerie réellement mobilisable) du compte financier dans le rapport de l'agent comptable et à mettre en perspective d'un mois de paie (entre +7,2 et 7,8M€)**

Indicateurs de suivi à l'issue de l'exercice 2024 :

- Solde budgétaire négatif : 1,71M€

- Variation trésorerie positive : 1,08M€
 - Variation du FDR négatif : 2,55M€ pas de création de richesse pour l'établissement
 - Variation du BFR négatif : 3,63M€ établissement a encaissé plus vite qu'il n'a décaissé.
- Ces indicateurs financiers indiquent une situation financière contrainte ainsi qu'une soutenabilité à court-moyen termes qui est en tension (bien que plus relative par rapport à l'exercice 2023, et en amélioration par rapport au BR 2024).

La soutenabilité pluriannuelle à la clôture 2024 :

Elle s'apprécie au regard du niveau final de trésorerie au 31/12/2024 en lien avec les restes à engager, à payer et à encaisser sur les opérations pluriannuelles (OPPA).

- Niveau final de trésorerie (T6) : 20,7M€ + Reste à encaisser (T9 Rec) : 46,3M€ = **67 M€.**
- Reste à engager (T9 dépenses) : 48,4 M€ + Reste à payer (TSBC) : 5,7 M€ = **54,1M€.**

Il convient de noter que ces indicateurs sont **des données brutes**, à interpréter avec du recul au regard de la stratégie pluriannuelle de l'établissement. Néanmoins, ils traduisent une situation financière jugée « saine » et soutenable à l'issue de l'exercice 2024 et sur le long terme, avec un solde positif de **12,9M€** (contre 17,1M€ en 2023).

3. 1. 2. Situation patrimoniale et soutenabilité financière

3. 1. 2. 1. La situation patrimoniale

La situation patrimoniale dont la synthèse est présentée dans le tableau 6 retrace les évolutions observées en comptabilité générale, opérations enregistrées en droits constatés, mais pas forcément encaissées ou décaissées.

Elle retrace en outre le financement de l'investissement.

➤ *(cf. rapport agent comptable)*

L'Université Bordeaux Montaigne (UBM) présente un résultat comptable global déficitaire de 2,69 M€ en 2024, en tenant compte des budgets consolidés (SACD) de l'établissement, du CFA et du SIGDU. Cependant, cette situation recouvre des réalités contrastées :

- UBM : déficit de 3,89 M€
- CFA : excédent de 836,67 k€
- SIGDU : excédent de 368,42 k€

Le déficit de l'UBM s'explique principalement par :

- Une hausse des dépenses de 6,7 %, dont 41 % concernent les charges de personnel et 25 % les charges de fonctionnement.
- L'impact croissant de l'amortissement des investissements non neutralisé, qui pèse sur le résultat.
- Des actions spécifiques financées par le MESRI (IUF, DSG projets, pré-COMP) reportées sur les exercices à venir mais dans une moindre mesure.

Évolution des charges et des recettes.

Les dépenses globales ont progressé de +6,8 % en 2024.

Les recettes n'ont augmenté que de +2,9 %, grâce notamment à :

Une hausse des ressources propres (+14,7 %).

Une légère augmentation de la subvention pour charges de service public (SCSP) (+0,41 %).

Autofinancement et investissements

L'insuffisance d'autofinancement (IAF) s'élève à **356,6 k€**, ce qui signifie que l'établissement n'a pas dégagé de ressources suffisantes pour financer ses investissements. Il a donc dû mobiliser son fonds de roulement (FDR) pour les couvrir.

En complément, les investissements ont été financés à 69 % par des subventions d'investissement (4,9 M€).

Un prélèvement de 2,55 M€ sur le FDR a été nécessaire pour équilibrer les opérations.

Impact sur le Fonds de Roulement (FDR)

Après ce prélèvement, le FDR global de l'UBM s'établit à 17,12 M€, soit 60 jours de fonctionnement (contre 71 jours en 2023). Ce niveau reste largement supérieur au seuil de vigilance fixé par le ministère (15 jours), garantissant ainsi une marge de sécurité pour l'établissement malgré les tensions financières.

En conclusion

La situation financière de l'UBM en 2024 reste sous contrôle, mais la progression plus rapide des charges par rapport aux recettes nécessite une vigilance accrue. La dépendance au FDR pour financer les investissements souligne l'importance de développer des ressources propres et d'optimiser les dépenses, afin d'assurer une soutenabilité financière à long terme.

➤ *Cf annexe comptable*

Focus sur le plan pluriannuel immobilier (PPI) 2024-2028 :

Le niveau du Fonds de Roulement (FDR) net mobilisable et de la trésorerie nette mobilisable appelle à une vigilance particulière. En effet, le plan pluriannuel d'investissement immobilier (PPI) voté en janvier 2024 prévoyait une mobilisation du FDR à hauteur de 7,4 M€. Toutefois, sa révision, qui sera soumise au vote du Conseil d'Administration le 14 mars prochain, porte cette mobilisation à **9,5 M€ à partir de 2025**. Cette augmentation aura un impact significatif non seulement sur le niveau du FDR, mais également sur la trésorerie, réduisant ainsi la capacité de l'établissement à faire face à d'éventuels besoins de financement imprévus et/ou de mise en œuvre d'autres activités.

3. 1. 2. 2. La soutenabilité financière

Les restes à payer correspondent à la différence entre les engagements souscrits sur l'exercice et les exercices passés (AE consommées relatives à de l'activité courante et aux marchés) et les paiements (CP consommés) effectués sur ces engagements. Ils représentent les besoins de financement prévisibles de l'organisme conséquemment aux engagements juridiques contractés. Ils permettent d'évaluer les paiements qui devront intervenir à compter de 2025.

Cette notion relève de la comptabilité budgétaire et doit être distinguée de la notion de charges à payer. Les charges à payer en comptabilité générale définissent les charges hors investissement.

Les restes à payer représentent un indicateur majeur en matière d'analyse de la soutenabilité pluriannuelle car ils englobent toutes les dettes à l'encontre des fournisseurs. Au 31/12/2024, le **montant des restes à payer s'élève à 5,7M€** (Tableau de synthèse budgétaire et comptable). On soulignera une variation à la hausse de ces restes à payer par rapport au compte financier 2023 (niveau final de 3,21M€) **soit +2,5M€** qui est principalement due aux décalages entre les autorisations d'engagement et les décaissements de l'enveloppe d'investissement sur les projets immobiliers en cours.

Ce montant doit être mis en perspective avec le niveau de la trésorerie de 20,7 M€ et apparaît donc comme soutenable mais à sécuriser sur le long terme.

Le taux d'exécution des crédits ouverts en investissement et en fonctionnement traduit des écarts non négligeables mais en constante amélioration depuis 2021, par rapport aux budgets votés, et mettent en exergue la nécessité d'un meilleur calibrage budgétaire.

4. Le suivi des achats et des marchés

4. 1. Focus sur la nature des achats au sein de l'établissement

Source GFC Dépenses- Groupe de marchandises NACRES

Le montant total des dépenses achat engagées en 2024 est de **12 514 449, 67 euros HT**

(9 251 952,65€ HT en 2023) soit une augmentation de 35,26%. Cette augmentation s'explique par des achats liés à des projets numériques et travaux immobiliers engagés sur 2024.

La couverture des achats (achats dans le respect de la réglementation de la commande publique, avec ou sans rédaction d'un marché public porté par le Pôle achats) s'élève à 82,80%. La baisse de la couverture achats par rapport à l'année 2023 (94,53%) s'explique par les dépenses engagées auprès de la SRIA pour des mandats de maîtrise d'ouvrage d'un montant d'1 440 000 euros HT.

En ne prenant pas en compte ces dépenses, le pourcentage de couverture achats s'élève à 94,14%.

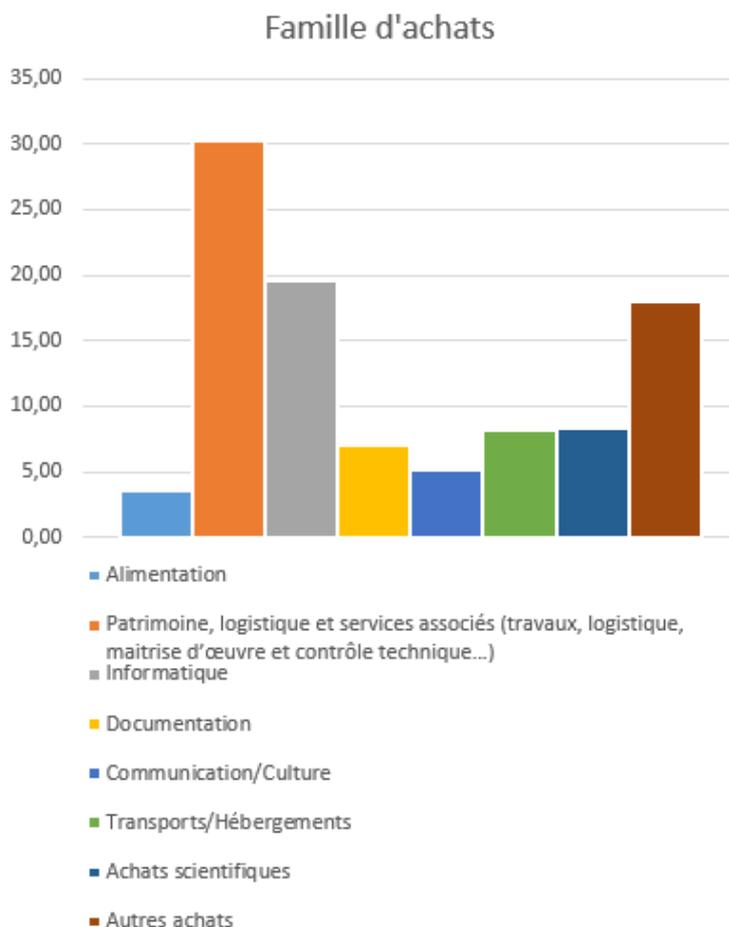
Dépenses effectuées auprès des centrales d'achats en 2024 s'élèvent à 1 190 947,49 euros HT, soit 9,61% des dépenses totales.

Dans la continuité, l'équipe du pôle achats est consolidée, ce qui permet depuis 2022 un nouvel accompagnement des services opérationnels plus efficient, la mise a disposition de nouveaux outils afin d'accompagner les services prescripteurs (liste marchés en cours, procédures spécifiques, boîte à outil, accessibles sur l'ENTP).

Répartition des achats 2024 selon les principales familles de dépenses :

1. Patrimoine, logistique et services associés (travaux, logistiques, maitrise d'œuvre) : 30,19% - 3 777 770,79 euros HT
2. Informatique : 19,61 % - 2 453 720,80 HT
3. Achats scientifiques : 8,30% - 1 039 069,61 euros HT
4. Transports/Hébergement : 8,14% - 1 018 994,70 euros HT
5. Documentation : 7% - 876 074,73 euros HT
6. Communication/Culture : 5,17% - 647 051,84 euros HT
7. Assurances/Etudes : 3,79% - 474 225,89 euros HT
8. Alimentation : 3,61 % - 451 915,71 euros HT

- 9. Formations/RH : 3,03% - 378 909,56 euros HT
- 10. Audiovisuel : 2,56% - 319 969,45 euros HT
- 11. Impression : 2,49% - 311 123,12 euros HT
- 12. Bureau (hors informatique) : 1,20% - 150 029,77 euros HT
- 13. Activités musicales, sportives, créatives : 0,93% - 116 653,64 euros HT
- 14. Espaces Verts : 0,72% - 89 875,60 euros HT



4. 2. Focus sur les marchés notifiés en 2024

Montant supérieur à 40 000€ HT.

77 marchés publics/lots notifiés par le Pôle Achats en 2024 (70 en 2023) répartis entre 21 « marchés SP », 41 marchés lancés par le Pôle Achats et 15 marchés établis par des groupements nationaux

Nombre de marchés attribués à une PME/TPE :

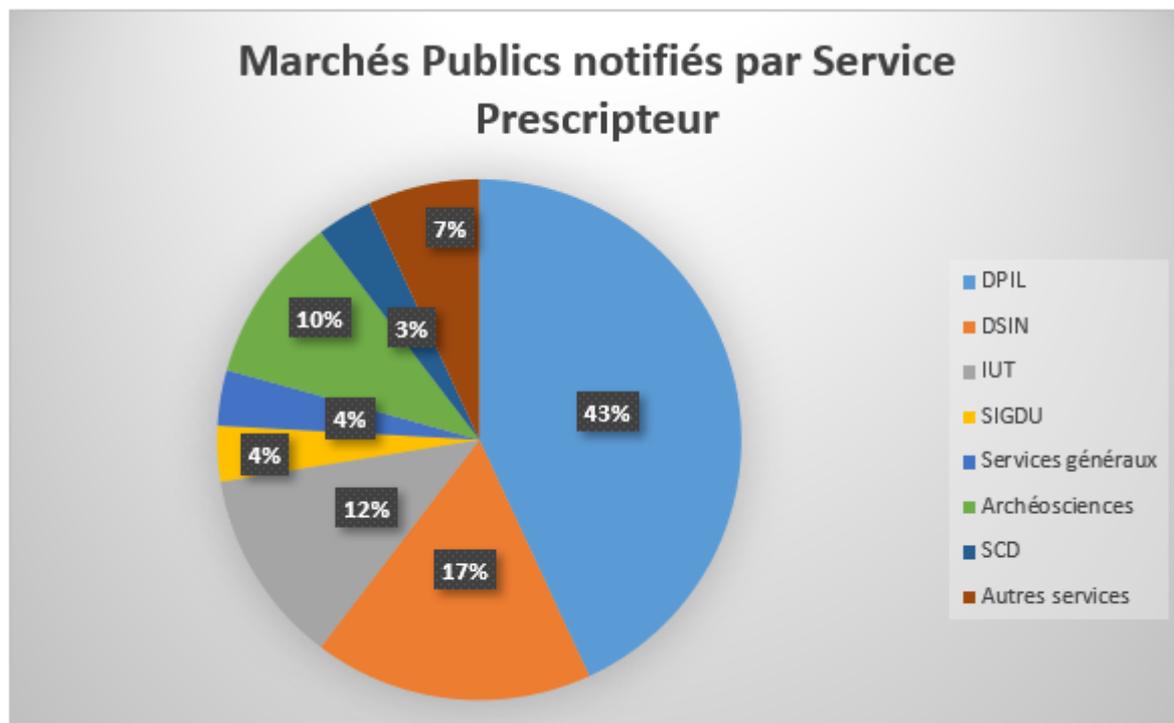
31 sur les 41 marchés lancés par le Pôle Achats

Nombre de marchés comprenant une considération sociale : 0

Nombre de marchés comprenant une considération environnementale :

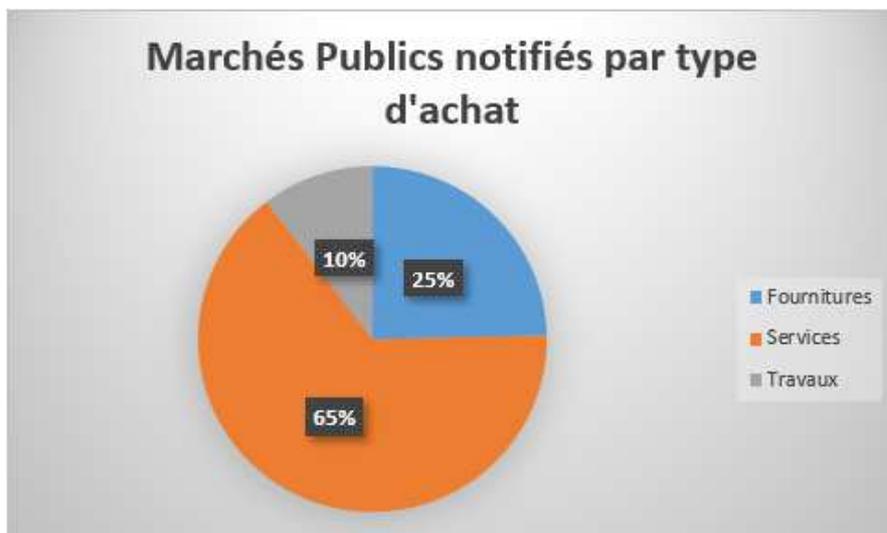
4 sur les 42 marchés lancés sur le Pôle Achats.

4. 2. 1. Répartition par service prescripteur



4. 2. 2. Typologie et nature des marchés 2024

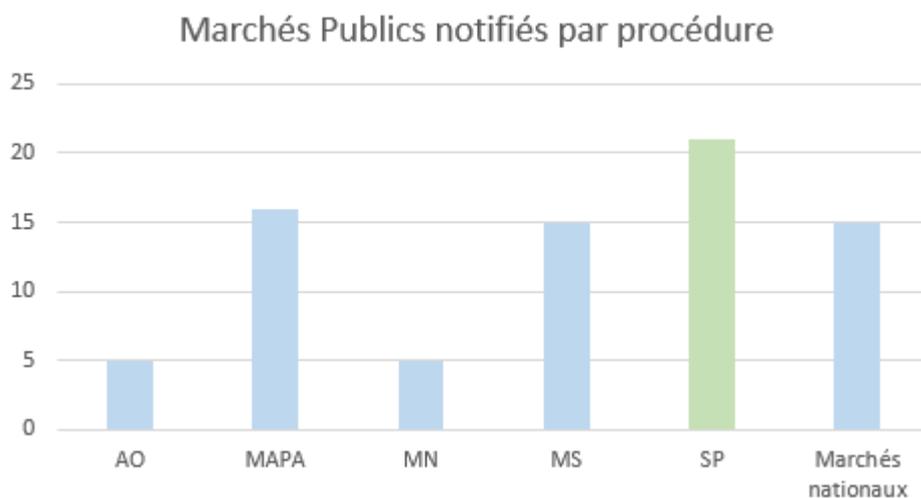
4. 2. 2. 1. Marchés par type d'achat :



Rappel 2023 :

- Fournitures : 34%
- Services : 59%
- Travaux : 7%

4. 2. 2. 2. Marchés par procédure :



- AO : appel d'offre ouvert
- MAPA : marché à procédures adaptées
- MN marché négocié
- MS : marché subséquent
- SP : marchés services prescripteurs

4. 2. 2. 3. Les points de vigilance sur les achats supérieurs à 40K€HT :

Le montant des dépenses effectuées « hors marché » sur les codes achats suivants dépassent le seuil de 40 000 euros HT pour les fournitures et services et 100 000 euros HT pour les travaux ; seuil au-delà duquel une procédure de mise en concurrence doit être mise en place :

- AA.64 - Services de restauration extérieurs (restaurants) : 163 579,15 euros HT - De tels achats ne peuvent pas faire l'objet d'un marché public.
- BG.21 - Services de création et entretien d'espaces verts : 69 108,22 euros HT - Un travail est en cours avec le SIGDU pour mettre en place des procédures de mise en concurrence.
- CD.31 - Culture : Services d'animation culturelle : 75 239,52 euros HT - il s'agit de dépenses relatives à des spectacles, événements culturels qui ne peuvent pas faire l'objet d'un marché public.
- DB.12 - Hébergement en pension, demi-pension, refuge, camping...(hors événementiel) : 109 184,68 euros HT - Il s'agit d'hébergements non couverts par le marché relatif aux services d'agence de voyage.
- EC.14 - Formation d'insertion professionnelle : 149 443,15 euros HT - Un travail est en cours avec la DRH pour rattacher certaines formations à des marchés nationaux et lancer des procédures de mise en concurrence pour d'autres.
- IB.34 - Maintenance des autres logiciels : 230 337,68 euros HT - Ce montant est due à l'adhésion à l'association Cocktail (131 420 euros HT) et l'adhésion à l'AMUE pour l'application APOGEE (48 461 euros HT).
- UI.11 - Archéologie : Prestations services sur chantier de fouilles (terrassement) : 63 902 euros HT

Grâce à une collaboration étroite avec la DSIN, le montant des dépenses « hors marché » a diminué et ne représente plus un enjeu problématique. Des marchés sans publicité ni mise en concurrence ont notamment été mis en place pour la maintenance des logiciels applicatifs.

En revanche, des augmentations sont apparues sur les codes achats suivants :

- BC.01 - Services de gardiennage et de sécurité : 48 846,47 euros HT

Cette augmentation est due notamment aux prestations de sûreté lors des périodes de blocage.

- BE.15 - Réparation et maintenance des équipements de climatisation, ventilation, chauffage, réservoirs : 46 187,44 euros HT
- BE.16 - Réparation et maintenance des équipements sanitaires et plomberie : 62 853,51 euros HT

Pour ces deux codes achats, il sera nécessaire d'évaluer l'opportunité de lancer une procédure de mise en concurrence si les dépenses se maintiennent au même niveau.

- CA.02 - Communication : Conception-Rédaction : 42 255,55 euros HT
- CA.31 - Communication : Conception-Réalisation audiovisuelles : 42 750 euros HT
- CB.03 - Communication : Matériels et équipements pour manifestations événementielles : 40 397,43 euros HT

Pour ces trois codes achats, bien que les dépassements soient minimes, il conviendra d'évaluer la pertinence de lancer une procédure de mise en concurrence si les niveaux de dépenses se maintiennent.

- CD.11 - Culture : Achats de représentations artistiques : 50 250,52 euros HT
- CD.34 - Culture : Autres services socio-culturels : 55 762,07 euros HT

Sur ces deux codes achats, il s'agit de dépenses relatives à des spectacles, évènements culturels qui ne peuvent pas faire l'objet d'un marché public.

- DA.01 - Services de taxi ou de VTC : 46 539,01 euros HT

Les dépenses concernent principalement le transport adapté (pour un montant de 46 270,84 euros HT). Ces dépenses étant récurrentes, une procédure de mise en concurrence va s'imposer.

- HA.12 - Petit matériel de sécurité collective (signalétique, détecteurs...) : 43 430,85 euros HT

L'augmentation est principalement due à l'achat de bloc stop et portiques pour la sécurisation du campus d'un montant de 18 970 euros HT.

****Fin du document****